

La Roche-sur-Yon, le 21 avril 2006

Direction du Conseil et du  
Contrôle interne de la légalité  
Service Conseil municipal Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex  
tél. : 02 51 47 47 47  
fax : 02 51 37 48 71

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2006

### PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne **Joël SOULARD** comme **secrétaire de séance**.

#### Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs :

- |               |   |                                   |
|---------------|---|-----------------------------------|
| - J. AUXIETTE | à | P. REGNAULT (questions 2 à 63)    |
| - Y. HELARY   | à | P. YOU                            |
| - F. ORCEAU   | à | M. DAVID (questions 25 à 63)      |
| - A. LAPORTE  | à | J.P. GALLOCHER (questions 7 à 63) |

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 8 février 2006 est adopté.

Suite à la démission de Olivier GACHENOT (installé le 8 février 2006), puis de Cégolène FRISQUE, **Jean-Paul DEFROIDMONT** est installé comme conseiller municipal.

**Monsieur le Maire** informe le conseil de la modification des questions suivantes :

- **N° 29 : Cession d'un délaissé de voie communale à la SAEML ORYON – Lieudit « La Petite Colle » - ZAC La Roche Sud**  
L'emprise cédée est constituée de 5 parcelles pour une superficie totale de 1 772 m<sup>2</sup>.
- **N° 42 : Politique de la ville – 1<sup>er</sup> programme d'investissement du contrat de ville – Fonds de participation des habitants**  
Le coût de l'opération ayant baissé, le plan de financement est modifié.
- **N° 49 : Transaction entre la Ville, Mlle Kristel PIAT et la société « Un certain regard »**  
L'indemnité due au titre du rachat du matériel s'élève à 75 608 € (et non 75 068).

**Monsieur le Maire** fait l'intervention suivante :

« Le vote du budget primitif de la ville et de ses budgets annexes est un moment très important dans la vie démocratique de toute collectivité.

Il illustre et traduit en acte les orientations politiques qui sont les nôtres au service des Yonnaises et des Yonnais.

Il montre à quel point nous sommes fidèles aux engagements pris en 2001.

Ce budget aurait dû être le dernier du mandat, mandat qui a été prolongé d'un an. Cette réalité qui s'impose à nous, permet d'accentuer notre action dans la même dynamique engagée depuis 6 ans. Ce BP en est l'illustration.

Mais avant de relever quelques éléments qui me semblent significatifs de ce BP 2006, budget qui sera développé par Madame Angie LEBOEUF, je ne peux pas ne pas évoquer brièvement la situation politique exceptionnelle provoquée par le vote du CPE.

La situation est grave et le 1<sup>er</sup> Ministre doit tenir compte du rejet massif de ce projet qui illustre la remise en cause du droit du travail qu'avait parfaitement initiée le numéro 2 du gouvernement lors de la présentation du rapport BEBEAR. Car on l'oublie un peu vite mais le père du CPE n'est pas VILLEPIN mais Nicolas SARKOZY.

Quoiqu'il en soit un pays qui ne fait pas confiance à sa jeunesse, qui ne lui donne pas de perspectives, est un pays qui ne se prépare pas un avenir radieux.

Vous avez pu comme moi discuter avec ces jeunes lycéens, étudiants, jeunes chômeurs ou salariés. Ils veulent avoir un avenir. Ils veulent être utiles à la France. Il faut leur faire confiance. Le gage de notre avenir, c'est justement la confiance que nous donnons à la jeunesse.

Il faut aussi réaffirmer que l'enjeu est de créer de l'emploi, de relancer la croissance par le pouvoir d'achat, par l'investissement, par l'innovation. Pas de remettre en cause le droit du travail. Même les chefs d'entreprises ne le demandent pas. Et au delà de ces considérations nous ne pouvons que condamner l'absence de concertation en amont qui a conduit aussi à la situation de blocage que nous vivons aujourd'hui

Ce débat national est aussi local. Et ce vote du BP est aussi l'occasion pour la majorité municipale de confirmer sa politique en faveur de la jeunesse.

Mes collègues illustreront dans quelques minutes qu'à La Roche sur Yon, à notre niveau, au-delà même de nos compétences, nous investissons de façon considérable et depuis longtemps dans la jeunesse, et cela dans tous les secteurs de la vie sociale.

Mais ce budget 2006 traduit par les investissements nombreux et importants les priorités de la majorité. Permettez-moi de n'en relever que quelques-unes :

- ◆ Actions en faveur de l'emploi par la création de nombreuses zones d'activités et pour certaines avec succès puisque par exemple Les petites Bazinières sont d'ores et déjà vendues ou en compromis de vente. Je pense à La Malboire, à ParcEco 85, à Roche Sud. Mais également à la rénovation de la pépinière, l'appui à la plateforme technologique et notre projet de pépinière liée justement à la recherche. Je pense au succès que représente l'obtention probable (suite à l'accord du CNSER) de deux licences professionnelles à l'IUT de La Roche : « électro-hydraulique mobile » et « activités territoriales intégrées (environnement et déchets) », à l'extension du restaurant universitaire et à la cité étudiante de La Simbrandière qui sera prête pour la rentrée 2006.
- ◆ Actions et préparation de notre PLU pour accueillir dans les meilleures conditions de nouveaux habitants dans une ville attractive et agréable à vivre avec le souci, vous l'avez noté, de permettre à des ménages modestes de pouvoir accéder à la propriété sans supporter le coût élevé du foncier qui a atteint des niveaux excessifs ici comme ailleurs.
- ◆ Actions et investissements pour améliorer la qualité de vie des Yonnais avec, vous le constatez, de nombreux travaux de la Ville ou des concessionnaires de réseaux : modernisation des réseaux d'eaux usées, de canalisation de gaz, effacement des réseaux aériens, notamment dans le pentagone. Mais également lancement de la seconde phase des travaux pour les commerces de La Garenne, finition de la place Bonin, etc. Evidemment ces travaux provoquent quelques gênes mais il en va de la qualité de vie à venir. Je n'oublie pas le démarrage du plus gros chantier que la ville ait jamais connu, celui du contournement sud qui va initier localement, durant plus de 2 ans, au moins 400 emplois, et celui plus discret mais essentiel de l'électrification de la ligne SNCF.
- ◆ Une des constantes de notre BP est l'appui renforcé, à nouveau cette année, aux nombreuses associations qui jouent vous le savez un rôle essentiel dans notre ville. Cet appui se concrétise par 6,5 millions d'€ de subventions, auquel il convient d'ajouter les aides en personnels, locaux notamment. Ceci est un investissement qui améliore le lien social, la convivialité, la qualité de vie à La Roche, qui est important et à mettre à l'actif tant de la municipalité que des bénévoles et professionnels associatifs.
- ◆ Concernant les services publics eux-mêmes, un gros travail est engagé pour continuer progressivement à réduire l'importance des temps non complets du personnel pour que celui-ci se trouve de plus en plus en situation positive dans ses missions. Celles-ci, vous le savez, lui imposent de plus en plus de temps de concertation avec la population. C'est un enjeu important, difficile dans certains secteurs où les temps complets sont difficiles à organiser, mais nous progressons. Un vaste plan de modernisation du CTM est en marche, avec des moyens matériels nouveaux et modernes, avec la création d'un service renforcé d'intervention rapide sur le terrain qui doit être opérationnel à l'automne pour un meilleur entretien et suivi des espaces publics et bâtiments municipaux. La décentralisation d'un certain nombre de services en mairies annexes est également au programme, comme l'accueil social, et sera enclenchée cette année pour répondre au plus près des attentes des citoyens.

Vous le voyez, je n'évoque que quelques éléments marquants pour dire que, dans le contexte morose que nous connaissons au plan national, nous ne baissons pas la garde au plan local. Et, sans augmenter les taux d'imposition une nouvelle fois, le niveau d'investissement de la Ville pour 2006 est considérable. Il alimente l'emploi local et permet la modernisation des services publics.

Et l'avenir n'est pas oublié comme je l'ai dit en début d'intervention. Vendredi dernier, à l'invitation du Préfet de Région et du Président de Région, j'ai participé pour la seconde fois à la conférence des exécutifs régionaux : départements et agglomérations. Le Préfet de Région et le Président nous ont informés des objectifs du gouvernement en matière de Contrat de Projet qui doit démarrer au 1<sup>er</sup> janvier 2007, mais également des réformes des fonds européens régionaux avec un élément important pour La Roche qui pourra émerger à ces fonds car il n'y aura plus de zonage.

Les délais sont ultra courts, les enveloppes européennes en régression de 30 %, celles du contrat de projet sont encore inconnues. Mais la Ville sera présente et répondra aux demandes de l'Etat de façon à se préparer au mieux aux enjeux du futur. Ceux-ci concerneront évidemment le renforcement de notre université, la poursuite du désenclavement et d'autres dossiers importants nécessaires pour conforter l'attractivité de notre ville. »

**Monsieur le Maire** annonce également qu'à l'issue du vote du budget, un vœu relatif au CPE sera soumis au vote du conseil.

Avant de présenter le budget, **A. LEBOEUF** souhaite remercier les services municipaux qui ont travaillé à la réalisation du BP 2006, notamment H. DENIS, C. GOURAUD, H. GIRARD et l'ensemble des collaborateurs des services financiers.

**A. LEBOEUF** souligne la crise grave que traverse le pays, rappelant que les manifestants contre le CPE étaient nombreux à La Roche-sur-Yon le 28 mars 2006. Pour autant, il ne faut pas se laisser aller à la résignation. La Ville fait preuve de dynamisme et d'innovation, notamment dans des secteurs essentiels comme l'emploi et le logement. Elle investit également sur le développement de la recherche en lien avec l'économie, notamment dans les domaines de la plasturgie, des automatismes et de la robotique, comme l'illustre l'association PARRI 85, la plateforme technologique ou les pôles de compétitivité.

Car quoiqu'on en dise, le chômage est présent partout, même en Vendée. Des secteurs sont particulièrement exposés (chaussure, meuble, mécanique). C'est pourquoi il faut parier sur l'intégration d'un savoir-faire différenciateur, sur la matière grise : il faut innover et inventer les réponses aux besoins des entreprises pour l'avenir, il faut partir à la recherche de nouveaux marchés, favoriser le travail en réseau et la mutualisation des savoir-faire et des activités.

En ce qui concerne le budget 2006 de la Ville, l'année sera forte en investissements, autofinancés à hauteur de 56 % pour un montant de 26,5 millions d'euros. C'est un budget qui repose sur la continuité d'une stratégie financière caractérisée par 4 points importants :

- le maintien des taux de fiscalité pour la quatrième année consécutive,
- des dépenses de gestion des services contenues,
- un recours à l'emprunt modéré,
- un investissement renforcé et ambitieux, qui priorise l'amélioration du cadre de vie des habitants de La Roche-sur-Yon.

C'est également un budget solidaire, tourné vers le développement à long terme de la ville, un budget qui réaffirme son soutien au tissu associatif, pilier de la solidarité, du dynamisme et de l'animation de la ville.

Les prévisions en matière de dépenses de fonctionnement montrent la volonté de maintenir et améliorer la qualité des services publics municipaux, dans la reconnaissance du travail de tous.

**A. LEBOEUF** détaille la présentation du budget 2006 à l'aide d'un diaporama.

**P. YOU** fait la déclaration suivante :

« Je voudrais commencer mon intervention de ce conseil municipal par un aperçu de la situation qui nous préoccupe tous, et plus personnellement en tant qu'adjoint à l'insertion, à l'économie sociale et solidaire.

La situation que nous vivons depuis plusieurs semaines est dramatique : la France est en panne, en panne de projet, en panne de perspective non seulement pour les jeunes mais pour l'ensemble de la société.

Il est à noter tout d'abord la situation des personnes en situation d'extrême pauvreté. Un chiffre : la forte augmentation des RMIstes en Vendée (+ 5,5 % pour la seule année de 2005) ; cette augmentation n'est pas le fruit du hasard, mais tout simplement la conséquence d'une crise de l'emploi de la période 2002-2004 avec l'épuisement des droits au chômage et l'inscription dans la précarité institutionnelle.

Le phénomène ne s'arrête pas au traitement social institutionnel, il s'amplifie par le fait qu'il existe une classe sociale que l'on appelle les « travailleurs pauvres », qui touche particulièrement de très nombreux jeunes et qui tend à s'amplifier en France. Il renforce la peur justifiée de la précarité. Cette peur mobilise dans la rue, comme hier, des millions de salariés, lycéens, étudiants, retraités, etc, contre une loi, le CPE, qui renforce cette précarisation de la société française.

Au hasard, un exemple de « travailleur pauvre » :

- une femme de ménage ou une caissière salariée à temps partiel, souvent faute de mieux, travaillant très tôt le matin et trois heures, ou moins, très tard le soir, confrontée au problème de garde d'enfant, tout cela avec un salaire très réduit.

La France compte près de quatre millions de pauvres (7 %), selon que l'on retienne la définition française ou européenne ; c'est une proportion certes moins élevée que dans le reste de l'Union Européenne (10,7 %) en moyenne, mais ce n'est pas rassurant pour autant car, comme l'a précisé Martin Hirsh, président d'Emmaüs France : « la spécificité française de la pauvreté est bien particulière, c'est que certains pays comme les Etats-Unis

et la Grande Bretagne ont fait le choix d'avoir des travailleurs pauvres plutôt que des chômeurs (c'est un choix qui n'est pas le nôtre). La France, elle, conjugue désormais les deux, avec un taux de chômage parmi les plus élevés des pays développés (9,6 %) ; il y a un grand vertige des Français. Avant, il y avait la peur du chômage et on pensait s'en sortir avec un emploi. Aujourd'hui, un emploi ne permet pas à coup sûr de sortir de la galère. »

Car qui dit travail précaire, dit pas de logement stable, pas de compte bancaire (4 à 5 millions de personnes en sont privées, selon les associations), un accès aux soins limité et, au bout du compte, « un nombre croissant » de salariés piégés dans un « cercle vicieux » générateur de pauvreté.

Non, décidément le gouvernement est à côté de la plaque et s'entête, car le problème ne se situe plus sur le CPE. Les banlieues ont exprimé leur malaise en automne 2005, les jeunes et les salariés le font à leur tour en ce printemps... Que proposent nos dirigeants ? Rien de rassurant... ni pour les uns ni pour les autres. Encore moins le Président du MPF, Philippe de VILLIERS, Président du Conseil Général de la Vendée, qui dans une interview récente à France Inter disait que « le CPE ne va pas assez loin ».

Et notre rôle dans tout cela ?

Le rôle d'une commune comme la nôtre est de « soulager » dans la mesure de nos moyens et de nos compétences propres les effets de la précarisation de toute une population (logement, aide sociale, santé, insertion, etc). Mais c'est aussi de donner les atouts aux entreprises de s'installer sur notre territoire et créer de l'emploi. Nous en voyons bien les effets, le chômage est moins important sur notre zone d'emploi : 7,1 % contre 7,2 en Vendée.

Hélas, nous savons bien que le dynamisme et la pertinence de nos interventions ne suffiront pas à contre balancer les mesures contre-productives du gouvernement. Malgré cela, nous prendrons nos responsabilités, toutes nos responsabilités ! »

**G. BOURMAUD** fait la déclaration suivante :

« Alors qu'au budget 2006, les concours financiers de l'Etat baissent de 0,45 %, l'ensemble des collectivités territoriales, jusqu'aux plus petites des villes, sont inquiètes de l'évolution de la fiscalité locale.

Il faut dire que les hausses d'impôts sont très exactement la conséquence de la politique conduite par la droite au plan national et de la « pseudo décentralisation ». Les raisons en sont multiples :

- le désengagement massif de l'Etat.

Il a commencé bien avant le premier transfert de compétences. Citons par exemple la remise en cause des contrats de plan, la réduction de ses interventions au titre de la politique de la ville, l'arrêt du financement des mises aux normes des maisons de retraite...

- les transferts de compétences mal compensés.

Dans nombre de domaines transférés, l'Etat n'assumait plus son rôle. Certaines routes nationales n'étaient plus entretenues correctement, les personnels T.O.S. étaient les parents pauvres de l'Education Nationale, le transfert du R.M.I. était mal compensé par le rendement insuffisant de la T.I.P.P.

- la politique de démantèlement des services publics.

Des fermetures de classes et d'écoles, de gendarmeries, de lits d'hôpitaux ont été décidées. Les réseaux de la Poste, du Trésor Public, de la Banque de France sont remis en cause. Les emplois-jeunes ont été supprimés, les C.E.S. et les C.E.C. vont disparaître.

Cette casse territoriale entraîne mécaniquement une hausse de la demande sociale aux collectivités. De ce point de vue, le budget 2006 de La Roche sur Yon est un exemple de mesure et d'équilibre, puisque malgré le lourd contexte et la stabilisation de la fiscalité, les subventions aux associations augmentent de 4,80 % et les investissements de 5 millions d'euros.

\*

La culture reflète les tensions politiques, économiques et sociales du contexte historique dans lequel elle se forme et qu'elle contribue, en retour, à transformer.

La culture est très exactement ce qui permet aux êtres humains d'être libres et responsables de leur liberté. Elle fait partie des éléments qui donnent les moyens de la démocratie.

C'est plus qu'il n'en faut pour le Gouvernement, qui n'a toujours pas réglé le statut des intermittents, ce qui augure mal des festivals 2006 et qui a transposé la directive européenne sur les droits d'auteurs dans des conditions tragico-miques, sans régler là encore la situation des créateurs, en ayant choisi les industries culturelles contre les fournisseurs d'accès à Internet.

A l'inverse, nous, nous souhaitons faire de la politique culturelle une partie intégrante de la lutte contre les inégalités, contre les barrières de l'argent, contre l'anonymat des quartiers, contre l'isolement du secteur rural.

Cela ne va pas sans lutte contre les régressions entretenues, ni sans heurts avec la médiatisation et l'industrialisation des « produits culturels » qui façonnent une culture moyenne banalisée ou standardisée et une démocratie consumériste. Si la culture crée du lien et du savoir-vivre ensemble, elle n'en est pas pour autant créatrice de consensus.

Il nous appartient donc de contribuer à l'accès de tous aux arts et aux sciences, à former des territoires de réflexion et, au besoin, de résistance aux réalités dominantes.

C'est tout le sens du maintien de nos aides à la création, du soutien restauré aux événements locaux par le biais du schéma local d'animation urbaine, de la progression justifiée de nos subventions diverses à 16 associations, de nos interventions dans le cadre du Contrat de Ville et de notre démarche initiée avec le Chapiteau Arts Nomades.

Après l'extension de la Médiathèque et la restauration du Théâtre, la réalisation de deux studios de danse et la restructuration du cinéma de centre ville en 2006, l'inscription dans la programmation pluriannuelle de l'Ecole d'Art et du Musée témoignent de notre volonté, alors que d'autres l'instrumentalisent, de placer la culture au cœur de notre projet de société. »

**G. COUTURIER** fait l'intervention suivante :

« Vous êtes Madame, le troisième adjoint aux finances que j'écoute, j'allais dire religieusement, en tout cas avec attention, et j'ai le sentiment que les budgets se succèdent sans que les responsables des finances de la ville y impriment leur marque. Toujours beaucoup d'autosatisfaction dans la présentation « on ne se peut mieux » aurait dit ma voisine, la mère Odette dans mon Poitou natal. Il faut regarder autour de nous et être plus modeste.

Toujours cette impression que la ville de La Roche-sur-Yon est un îlot de prospérité dans un désert de pauvreté. Il faut regarder autour de vous. L'Observatoire Economique, Social et Territorial de la Vendée (OESTV) vient de dresser le bilan de l'économie vendéenne en 2005, bilan positif dans un environnement national et européen de faible croissance du PIB. Chiffre d'affaires des entreprises : + 6,4 %, investissement : + 4,1 % ce qui représente 1 280 M d'euros, exportation : + 3,8 % 1 608 M € (bateaux, viande, habillement) ; création d'entreprises : + 4,6 % soit 2 838 créations ou reprises dont 1 666 nouvelles ; logement : 9 530 autorisations soit + 10,2 % (7 567 individuels et 1 963 collectifs) ; emploi : progression moindre qu'en 2004 année forte ; chômage 15 889 personnes (- 2,9 %), taux de chômage = 7,2 % de la population active (progression des plus de 50 ans + 1,7 % et diminution des – de 25 ans : 3,1 %).

Simplement pour rappeler qu'il ne faut pas seulement se regarder le nombril mais aussi celui des autres, et que la Vendée constitue un tout entre son chef lieu et le reste du territoire, et que le département lui-même se situe dans un ensemble plus vaste, les Pays de la Loire mais aussi le Poitou Charente et que la réflexion doit porter sur les cohérences d'ensembles plus vastes que les seules communes.

Le dynamisme économique s'inscrit dans un dynamisme démographique avec un taux de fécondité de 2,03 enfants par femme qu'il y a lieu d'accompagner. La Vendée a une démographie croissante qui la situe à 595 000 habitants pas seulement par l'arrivée des retraités mais aussi par les naissances. Vous connaissez notre attachement au développement des places de crèches. Cela coûte cher mais cela rapporte gros en terme de facilitation d'emploi des parents, en terme de socialisation des enfants, en terme d'emplois. Vous faites un effort timide. Nous rappelons notre position par rapport au décongestionnement de la crèche Ramon et à la création d'une crèche nouvelle d'une cinquantaine de places en fonction des quartiers en développement (Maronnière). Aujourd'hui, il y a une place de crèche pour 9 enfants de 0 à 3 ans nés et domiciliés à La Roche-sur-Yon. Je rappelle qu'en Suède, il y a une place pour un enfant. On peut d'ailleurs se demander pourquoi la France, qui consacre 44,6 % de sa richesse à la redistribution, qui a des prélèvements sociaux importants, à peine moins importants que dans les pays nordiques, fait sensiblement moins bien que ces pays nordiques dans le domaine social. Je souhaite dire à M. REGNAULT que plutôt qu'aller à Zibo, il faut qu'il prenne le chemin du nord pour s'inspirer des solutions qui y sont mises en œuvre. »

**Monsieur le Maire** souligne que G. COUTURIER fait référence à des pays socio-démocrates.

**G. COUTURIER** estime effectivement que l'expérience de ces pays est manifestement plus intéressante que celle de pays communiste-capitaliste. Il reprend son intervention :

« Le double dynamisme économique et démographique produit une fiscalité elle-même dynamique par l'évolution des bases fiscales et par des taux d'impôts locaux élevés, sans oublier l'évolution forte de la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 19 %).

Les taux d'imposition sont stables mais élevés :

- Taxe habitation = 22,22 %,
- Taxe foncière propriétés bâties = 23,86 %,
- Taxe foncière propriété non bâties = 52,01 %,
- Taxe professionnelle = 19,95 %.

N'oublions pas que la valeur locative augmente de 1,018 % (fixation par l'Etat).

La taxe d'habitation : 3,43 % des bases dont 1,63 % de variation physique.

La taxe foncière propriétés bâties : + 4,14 % (dont 2,34 % de variation physique).

Il y a donc une richesse indiscutable de la Ville. Reste à savoir ce qu'on en fait.

**Le personnel**

Comme toujours 53 % des dépenses de fonctionnement en 9 lignes, soit 38,2 M d'euros. Une telle dépense mérite des développements, sur une politique de gestion du personnel, de formation, de promotion professionnelle... On remarque une progression forte du GVT, assez surprenante, et des créations de postes (12) dont le détail ne figure pas dans le budget ni dans les documents de la Commission des Finances du 15 mars 2006. Trois postes sont affectés à la DRH. A l'échelle des effectifs de la DRH de La Roche c'est + 16,66% / 18,00 + 1. Rappelons notre politique favorable à l'adaptation des qualifications, favorable à la progression des crédits de dépenses de formation permanente et promotion professionnelle, mais aussi favorable au gel des effectifs et à l'étude des

redéploiements avant toute création. Nous ne pouvons que déplorer l'absence de présentation claire dans le budget des créations d'emplois et de leur valorisation.

#### Les opérations structurantes

C'est naturellement l'essentiel du budget d'investissement. Certaines le sont indiscutablement : le passage à niveaux des Forges, l'aménagement de La Vigne aux Roses, du centre commercial de La Garenne, le quartier Zola. D'autres nous semblent témoigner d'une fébrilité d'action plus que d'une réflexion d'ensemble.

C'est l'aménagement des Ecuries du Château des Oudairies, sans réflexion sur le reste des bâtiments. Comment peut-on proposer un projet partiel sur un ensemble architectural et environnemental comme celui du Parc des Oudairies ? Un projet à 2 M d'euros pour l'aménagement d'un espace famille dans les anciennes écuries du Château des Oudairies, pour les mariages, les baptêmes et l'organisation de conférences, séminaires, réceptions. Est-ce raisonnable ? Est-ce une priorité ? Des salles de conférence et séminaires, il en existe à la faculté, à l'ICES, à l'IFPS, à l'école d'Ingénieurs. Des salles de réunion pour fêtes familiales, est-ce à la Ville de concurrencer les structures privées ? Quelle activité prévisionnelle ? Quel déficit annuel de fonctionnement, quelle recherche de cohérence avec le reste des bâtiments et en particulier le Château ?

Pour notre part, il existe des projets prioritaires comme la réhabilitation de la Salle des Fêtes du Bourg.

Le deuxième projet structurant sur lequel nous sommes en total désaccord c'est, vous le savez, le projet de réhabilitation du Concorde, coûteux en investissement (2,8 M d'euros) et en fonctionnement (350.000 euros dès 2006). Dans le même temps, vous nous demandez de voter 11.000 euros pour les bourses Ulysse et Découverte Europe, somme ridicule qu'il faudrait majorer substantiellement pour lui donner une signification autre que symbolique. Nous sommes favorables à la création d'un cinéma en centre ville c'est à dire place Napoléon, le moment venu dans un environnement de commerces, de bistrotts, de restaurants. C'est un projet mal situé (pas de stationnements), dispendieux et pour tout dire inutile en dehors du Festival du Cinéma dont le Cinéville s'inquiète. Quelle étude de marché ? ( ? ) « En route vers le monde ». Projet narcissique.

Dans ces deux projets, vous proposez d'investir 4,8 M d'euros et nous ne sommes qu'aux études de l'APD alors que les priorités sont la deuxième et la troisième pépinières d'entreprises, le démarrage du Technopôle à La Malboire évoqué chaque année comme étant sur les rails sans qu'on ne voit le moindre bâtiment sortir de terre à ce jour.

On ne parle même plus de l'Hippopôle voté dans la précipitation et oublié aussi vite.

Et puis, au-delà de l'investissement, vous évoquez sur ces dernières opérations des déficits de fonctionnement démesurés : 350.000 euros pour le centre cinématographique, pas de chiffrage pour la salle des Oudairies. Nous demandons un budget prévisionnel d'exploitation de ce nouveau service.

#### Dans le domaine du logement

Une réalisation exemplaire : La Maronnière.

Le quartier futur de La Maronnière ne peut-il être, avec les 7000 habitants à terme, un quartier de logements durables. Il ne suffit pas d'avoir la norme HQE à la bouche, encore faut-il avoir une volonté politique de faire de la construction durable à l'échelle d'un quartier. La Maronnière constitue une opportunité.

Murs épais, toitures végétalisées, isolation renforcée, co-génération  $\Rightarrow$  prix supérieur à la construction mais charges d'exploitations réduites : chauffage, énergies, déchets. Copenhague, Malmö, Fribourg. Plutôt que Zibo et le capitalisme à la Chinoise.

Même Bouygues s'y met en France.

Les HLM au Danemark : logements sociaux durables – monuments européens, consommation moins de 30 kw/h du m<sup>2</sup> contre 80 kw/h actuellement dans un logement classique.

Nous l'avons souvent regretté, vous ne vous êtes pas donné les moyens de maîtriser le coût des terrains à bâtir, ce qui conduit les jeunes couples primo-accédants à construire hors de la commune comme le taux de naissances domiciliées à La Roche-sur-Yon le traduit fidèlement.

Cela veut dire que vous n'avez pas suffisamment investi dans des réserves foncières car cela coûte effectivement cher, mais il y a 29 ans que vous gérez la commune. Le projet de l'Etablissement Foncier Public Régional créé l'an prochain viendra aider à cette politique ambitieuse de mobilisation de terrains pour le logement social ou non.

Vous ne vous donnez pas non plus les moyens réglementaires de peser sur les prix et le marché, que ce soit l'utilisation ou la menace d'utilisation du droit de préemption pour les biens mis sur le marché au-delà d'un prix du m<sup>2</sup> à fixer ou l'obligation faite aux promoteurs de vendre certains logements dans le cadre d'un prix plafond, d'intégrer 20 % de logement social pour toutes opérations importantes (+ de 2 000 m<sup>2</sup>), de présenter les programmes à vendre d'abord dans le journal municipal...

Nous souhaitons que vous mettiez de la détermination et de la contrainte dans votre politique de logement trop horizontale et somme toute avec beaucoup de laisser faire. »

A l'aide d'un diaporama, **C. PERRET** rappelle les grands axes de la politique de la Ville dans le domaine de l'enfance et la jeunesse à travers l'intervention suivante :

« On peut faire une lecture dynamique du budget de la Ville en focalisant sur certains axes très représentatifs de la politique municipale. Si nous choisissons l'axe enfance jeunesse, les chiffres sont significatifs.

Dans le contexte actuel un grand nombre d'analyses se bousculent pour expliquer les crises qui traversent la jeunesse.

La loi sur l'égalité des chances, les futurs contrats urbains de cohésion sociale annoncés par le Gouvernement pour faire suite aux Contrats de ville, tout cela s'adresse à des jeunes qui, malgré leur âge, cumulent souvent des difficultés de tous genres. Pour eux, ces dispositifs arrivent souvent trop tard et ne suffisent pas.

Il faut une politique d'ensemble qui permette à chaque enfant, dès sa naissance, de développer toutes ses potentialités, quelles que soient ses origines et son environnement sociologique. Cela commence par le nombre et la qualité des structures d'accueil de la petite enfance, relayées par celles de l'école primaire et du collège, complétées par des actions fortes en matière d'offre et d'accès à des loisirs de qualité, aux diverses activités sportives et culturelles, mais aussi à l'apprentissage de la citoyenneté sous toutes ses formes.

Sans oublier bien sûr l'enseignement secondaire, qu'il soit général ou professionnel, l'apprentissage, les formations supérieures, pour que chaque jeune puisse accéder à l'emploi dans les meilleures conditions.

Et quand il y a des accidents de parcours, des échecs, il faut permettre aux jeunes adultes de se raccrocher à une 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> chance par des dispositifs de formation et d'insertion dynamiques.

C'est cette politique enfance-jeunesse globale, cohérente que la Ville poursuit depuis déjà de longues années. Et le budget de ce secteur pour 2006 en est une illustration concrète. »

**C. PERRET** précise qu'il sera difficile pour la Ville d'aller plus loin dans ces dispositifs car ses partenaires financiers s'arrêtent ou reculent. Ainsi la CAF annonce au niveau national un recul de 4 à 6 % de ses financements. On ne peut donc pas attendre une extension de ces contrats. En ce qui concerne les contrats urbains de cohésion sociale, ils sont moins larges que les contrats de ville qu'ils doivent remplacer et le gouvernement continue de repousser vers les collectivités territoriales les responsabilités qui sont les siennes.

**P. CEREIJO** fait la déclaration suivante :

« Après la présentation de Claude PERRET, permettez moi de faire un zoom particulier sur la formation.

8,240 Millions d'euros soit 58 % du budget enfance jeunesse sont consacrés à l'éducation et la formation, dont 4,7 millions au fonctionnement des écoles primaires et maternelles qui est notre mission régaliennne.

Notre forte implication a un objectif : assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes en assumant nos compétences au maximum. Le budget que nous y consacrons prouve notre fort engagement auprès des enfants et des jeunes.

Car nous ne nous arrêtons pas à nos missions régaliennes et nous allons au-delà de nos compétences en consacrant 10 % du budget de l'éducation à l'enseignement supérieur. C'est un choix que nous avons fait et une volonté politique constante depuis plus de 15 ans.

Développer l'enseignement supérieur, y adosser la recherche et l'innovation, créer les conditions d'un partenariat avec les entreprises locales, c'est notre devoir d'élus responsables et convaincus que l'avenir se construit avec la jeunesse dans la confiance et le respect mutuel.

J'ajouterai que ne sont pas comptés, dans les chiffres que j'avance, les budgets consacrés à la formation des jeunes aux pratiques culturelles, à l'ENMDAD ou encore auprès du Lycée Pierre Mendès France, formations allant jusqu'à la pré-professionnalisation ; ou encore les nombreuses interventions du personnel municipal auprès des établissements d'enseignement général, agricole ou professionnel.

Au lendemain de la journée exceptionnelle de mobilisation, nous affirmons une fois de plus qu'à La Roche sur Yon, les jeunes ne sont pas des adversaires, une main d'œuvre jetable et négligeable que l'on s'apprête à précariser durablement, mais qu'ils sont bien un atout pour la France de demain.

Non seulement, nous déclarons vouloir l'égalité des chances pour tous, mais nous nous y employons en y consacrant un budget conséquent car nous sommes certains que c'est un bon investissement à long terme. »

**B. VIOLAIN** fait la déclaration suivante :

« Le vote du budget intervient dans un contexte très particulier marqué dans la quasi totalité des pays européens par un fort rejet des politiques libérales et ultra-libérales. C'est le cas en France avec le formidable mouvement d'opposition au CPE. C'est le cas aussi par exemple en Allemagne contre la réforme de la santé, en Angleterre sur les mêmes sujets. Ce mouvement se fait entendre du local au national.

En Vendée, l'UMP est à l'œuvre autant que le MPF. Ne soyons pas tentés de chercher une différence entre ces deux partis de droite. Ce serait perdre notre temps et notre énergie.

Voilà pourquoi je propose deux initiatives : d'une part, que nous lancions un appel à nos concitoyens et, d'autre part, que nous créions les conditions de la mise en place d'un collectif citoyen avec l'objectif de favoriser un large rassemblement de toutes les forces de la gauche et de la transformation sociale pour, tout à la fois, repousser la démagogie populiste de de Villiers et pour être beaucoup plus forts contre les choix politiques de l'UMP. Car c'est bien cette politique là qui fait mal et qu'il faut repousser.

Le Budget de la ville est donc fortement impacté par ces choix libéraux, et au fil du temps, nos marges de manœuvre se réduisent.

C'est vrai que le budget 2006 est responsable avec une maîtrise des taux de fiscalité. Il est offensif avec la poursuite d'investissements lourds et structurants pour notre ville chef-lieu : travaux d'aménagement urbain, d'environnement, de voirie, politique en faveur de la jeunesse, de la culture, etc. Il est ambitieux car il ne veut pas céder sur la qualité de nos politiques publiques, avec un recours maîtrisé mais nécessaire à l'emprunt.

Toutefois, et nous en sommes conscients, c'est un budget qui se réalise avec une fragilité d'ensemble. Il est marqué par des paradoxes :

- notre souci de plus de services à la personne : personnes âgées, petite enfance, soutien scolaire, jeunes. Ce souci est contrarié par les politiques libérales nationales qui réduisent chaque jour davantage les financements publics vers ces catégories de personnes.

- notre souci du droit au logement pour toutes et tous est sérieusement freiné par des moyens de moins en moins conséquents au logement social et aussi par le développement de la précarité. Les dix dernières années, le nombre de jeunes de moins de 30 ans qui accèdent à un logement a été divisé par 2 en Vendée.

- notre souci, c'est plus d'investissements pour le développement de la ville, pour l'accueil de nouvelles zones d'emplois. Ce souci se heurte à l'égoïsme de plus en plus fort des entreprises qui mettent de moins en moins la main à la poche pour participer à ces investissements, alors même qu'elles bénéficient, ici, d'une grande qualité de service, d'une qualité de vie et aussi d'une qualité environnementale.

- notre souci, ce sont des services publics de meilleure qualité, plus efficaces, proches des gens, mais dans le même temps les grands services publics nationaux reculent comme c'est le cas avec la fermeture d'agences clientèle et travaux d'EDF, avec la fermeture de services de la Poste, avec l'aggravation du manque de moyens à l'hôpital public.

C'est donc pour toutes ces raisons que je propose l'appel à nos concitoyens suivant :

"Alors que la droite tape si fort il faut maintenir ici, à La Roche sur Yon, les actions qui font la preuve de leur utilité pour l'emploi, la promotion de l'environnement ou la culture, la lutte contre les inégalités ; maintenir toutes les actions dont l'objectif est de construire des avancées démocratiques par l'information et la collaboration.

Elus et citoyens doivent rester maîtres jusqu'au bout des affaires municipales, du budget, de leur mise en œuvre, ce qui veut dire qu'ils doivent porter l'exigence d'un budget avec davantage de recettes solidaires.

Pour éviter des difficultés, qui vont vite devenir incontournables, il faut hausser le niveau de nos exigences à l'égard de l'Europe, du gouvernement, du Département, de la Communauté de Communes du Pays Yonnais, ceci dans l'intérêt de la commune, pour ses habitants, pour ses jeunes. Exigence financière pour répondre à l'attente des forces vives du mouvement social, des animateurs de la vie culturelle, sportive et associative et de toutes celles et tous ceux qui ont à cœur de construire l'égalité, la justice et la dignité."

Avec cet appel je propose également qu'un collectif citoyen se mette en place avec la présence d'élus de toutes les sensibilités. Les missions de ce collectif, ce serait, entre autres, de publier régulièrement ce que sont les conséquences pour la ville, pour nos choix et orientations politiques, des décisions prises par nos partenaires, à savoir l'Europe, le gouvernement, le Département, la Communauté de Communes du Pays Yonnais. Les Yonnaises et Yonnais doivent savoir pour mieux se mobiliser.

J'en viens maintenant au budget du personnel municipal. Il représente 53 % du budget total de la Ville. Il est en augmentation de 2,84 %. Augmentation qui se décompose de la manière suivante : 0,97 % qui correspond à l'effet report des augmentations salariales pour 2005 ; 0,19 % conséquence de la décision gouvernementale de supprimer le niveau 2 de la catégorie C ; 0,5 % correspondant à l'hypothèse de l'augmentation des salaires pour 2006 ; 0,92 % pour le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ; 0,39 % qui correspond aux évolutions de personnel ; 0,75 % : l'impact du régime indemnitaire pour le personnel de catégorie C, et pour finir - 0,72 % qui est le résultat de la diminution du nombre de personnel auxiliaire.

Les choix et les priorités en faveur du personnel municipal pour 2006 ont été clairement définis.

- D'une part, un vaste **effort de formation** qui vient compléter ce qui est en cours depuis 3 ans avec le doublement du budget consacré à la formation du personnel municipal. A titre d'information, en 2003, 787 agents municipaux ont suivi une formation. Ils étaient 1096 en 2005. En 2003 il y a eu 189 actions de formation, 360 en 2005.
- Seconde priorité, c'est **l'effort de reconnaissance et de revalorisation du personnel** qui relève de la catégorie C. Près de 1 200 salariés ! Nous allons tenir nos engagements en leur octroyant une hausse sensible du régime indemnitaire.
- Troisième choix, l'action pour **régulariser les situations particulières** de personnel. Il y a encore à ce jour 200 salariés municipaux qui sont à temps non complet. Ils étaient 400 il y a encore 3 ans, ce qui montre les efforts déjà entrepris. Nous souhaitons que ces 200 personnes aient un temps de travail égal ou supérieur à 80 %. Avec eux il y a aussi tous ces agents qui ont fait une demande de mobilité choisie, que nous voulons satisfaire, et la cinquantaine de personnes qui relèvent d'un reclassement médical vers qui nous avons une très grande attention.

J'ai demandé mardi 28 mars aux directeurs réunis dans cette même salle, 3 choses :

- une prise de conscience à l'égard de ces personnes. Derrière les chiffres il y a des hommes et des femmes qui souffrent.

- deuxièmement un effort de solidarité entre services, entre directions pour trouver le plus rapidement possible une solution à ces situations.

- un effort de responsabilité : à savoir, si l'on veut régler ces situations il faut aussi prévoir de ne pas en créer de nouvelles. »

**F. GRIVEL** ne souhaite pas revenir sur le contexte national déjà évoqué, ni sur les conséquences désastreuses du démantèlement des services publics. Elle s'oppose à l'idée développée par G. COUTURIER selon laquelle le budget de La Roche-sur-Yon ne porte pas la marque des responsables financiers de la Ville. Au contraire, La Roche-sur-Yon affiche clairement une politique de gauche, en développant ses actions en faveur des citoyens, dans toutes leurs diversités et avec la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages dont le pouvoir d'achat est menacé, notamment par l'aggravation de la précarité. Il convient de noter que, de son côté, la Communauté de Communes du Pays Yonnais va, sans projet, augmenter ses prélèvements de 9 %.

Le budget 2006 témoigne également de l'engagement de la Ville en faveur des différents quartiers (Forges, Pyramides, La Garenne, La Vigne aux Roses, la gare, le centre ville). La Ville affirme sa volonté d'agir concrètement pour le désenclavement (ex : rue Auguste Brunet), pour le lien social (par son soutien aux associations et aux maisons de quartier), pour la culture accessible à tous (avec, par exemple, le Chapiteau Arts Nomades), pour le sport et l'éducation, et de façon générale pour la qualité de vie de tous les Yonnais. Les projets engagés pour le centre commercial de La Garenne, pour l'aménagement du quartier de La Vigne aux Roses, pour la rénovation du groupe scolaire des Pyramides, pour l'extension du restaurant universitaire, pour la redynamisation du centre ville, pour la rénovation urbaine de l'habitat du quartier des Forges, Branly et Jean Yole traduisent une démarche politique cohérente. Elle se démarque ainsi d'autres collectivités qui ont choisi de se désengager de l'action sociale. Ce désengagement est le fruit à la fois de choix politiques au profit de catégories déjà favorisées et d'une diminution de recettes consécutives des « allègements démagogiques » des impôts sur le revenu et sur la fortune. Le groupe communiste votera donc le budget présenté par A. LEBOEUF car il traduit l'écoute des préoccupations des citoyens et la détermination de la majorité municipale à poursuivre son action en faveur de l'ensemble de la population. »

**F. CARITAN** souligne l'investissement conséquent de la Ville et son engagement en matière de politique pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, au regard des projets de loi que le gouvernement prépare actuellement, à savoir la loi sur la protection de l'enfance et la loi sur la prévention de la délinquance.

Le développement des politiques publiques dans les domaines de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, doit s'appuyer sur un partenariat et des interventions pluridisciplinaires. Le politique se doit d'être à l'écoute de ceux qui peuvent apporter des éléments pertinents par leur engagement associatif ou institutionnel, par leur pratique professionnelle de terrain ou leurs recherches. Les orientations que le politique doit prendre doivent s'inscrire dans une cohérence d'actions globales, associant efficacement tous les acteurs, dans l'intérêt des enfants et des parents.

**F. CARITAN** souhaite ainsi attirer l'attention des membres du conseil municipal sur le projet de loi sur la prévention de la délinquance. La Caisse Nationale d'Assurance Maladie des travailleurs indépendants a commandité une expertise à l'INSERM sur les troubles de conduite. Le groupe de spécialistes constitué pour cette étude était composé de 12 experts ayant compétence dans des domaines différents (psychiatrie, génétique, neuroscience, psychologie...). Il faut rappeler que les expertises collectives sont des synthèses de publications scientifiques sur un thème, suivies de recommandations. Ces expertises aboutissent à des propositions de nouvelles pratiques professionnelles à partir du constat de constantes. Dans le cas des troubles de conduite, il s'agissait de faire évoluer les pratiques d'accompagnement des enfants difficiles et de leurs parents en se situant dans la perspective dynamique de la vie d'un enfant et de son devenir.

Or N. SARKOZY, ministre de l'intérieur, a récupéré cette démarche scientifique et en présente les travaux comme des prédictions de conduites à risque chez les très jeunes enfants pour en faire le socle de la future loi sur la prévention de la délinquance. Autrement dit, le comportement agité, voire agressif d'un enfant de 3 à 5 ans le désignerait comme délinquant potentiel. A ce niveau, il paraît intéressant de rappeler quelques définitions :

- délinquant : personne qui commet ou a commis un délit ;
- délit : fait illicite ou infraction à la loi pénale rendant son auteur justiciable du tribunal correctionnel.

Pour **F. CARITAN**, l'idéologie qui instrumentalise l'identification précoce pour une meilleure protection de l'enfant, pour en faire une identification stigmatisante, jugeante, figeante, de cette nature est inqualifiable.

Le groupe des élus Verts ne pouvant accepter une telle vision de la société, de l'être humain et de sa capacité à évoluer, souhaite alerter sur ces dérapages encore plus graves dans le contexte actuel de restriction budgétaire.

**M. RODDE** rappelle que le département de la Vendée est considéré comme une terre d'excellence pour les chefs d'entreprise. Elle souligne le rôle de La Roche-sur-Yon et du Pays Yonnais dans la construction de cette image.

Le partenariat entre la Ville et les entreprises a permis la création de PARRI 85 puis du projet de technopole. Ce dernier projet est d'ailleurs acté et validé par le ministère. Un travail de qualité est réalisé sur le territoire yonnais afin de maintenir des emplois qualifiés, de tirer les salaires vers le haut. La SAEML ORYON y contribue. La Ville s'implique fortement en matière d'emploi et d'économie. Elle entretient ainsi des relations fortes avec les entreprises. En associant des entrepreneurs dans les rapports avec Zibo, la Ville démontre la nécessité de connaître la concurrence afin de pouvoir être plus offensifs et connaître les mécanismes extérieurs. Cet accompagnement des entreprises à l'internationalisation par la Ville a pour objectif le développement de l'emploi.

Par ailleurs, la qualité des services offerts à La Roche-sur-Yon, que ce soit aux entreprises ou aux Yonnais, est une source d'attraction dont profite le territoire yonnais, voire la Vendée. L'installation d'une entreprise comme BENETEAU sur un terrain intercommunal prouve l'attraction que génère la Ville.

La Ville participe ainsi au développement départemental.

En réponse à G. COUTURIER, **D. HILLIER** estime que la salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche mérite effectivement d'être bien entretenue, comme tout équipement municipal. Il est vrai que son taux d'occupation est important, ce qui justifie aussi le projet de l'espace famille des Oudairies.

**D. HILLIER** s'étonne de l'argumentaire de l'opposition municipale. En effet, nombreuses sont les familles de La Roche-sur-Yon qui organisent des rencontres familiales (traditionnelles ou non). Or beaucoup sont contraintes de rechercher des salles en dehors de la ville, faute de disponibilité. Par conséquent, que les Yonnais puissent bénéficier du site des écuries des Oudairies, ainsi rénové, embelli, pour leurs réunions familiales, semble être une chose juste et légitime.

Quant à la mise en danger de quelques professionnels, **D. HILLIER** se demande qui est ainsi désigné. De plus, si ce projet a pour objectif d'accueillir dans de bonnes conditions les familles, il profite aussi aux traiteurs qui bénéficieront d'équipements adéquats.

Par conséquent, le seul reproche possible est que, vu le succès escompté, ce projet réponde difficilement à toutes les demandes.

Pour **Monsieur le Maire**, cet aménagement a aussi comme objectif de rendre aux familles yonnaises un site exceptionnel. En ce qui concerne le château, d'autres projets sont à l'étude. Ce site appartient aux Yonnais : ils doivent pouvoir en profiter.

Pour **J. SOULARD**, ce budget répond aux enjeux que la majorité a adoptés lors du débat d'orientation sur le PADD. En ce qui concerne la maîtrise du foncier, il précise que la Ville possède des terrains sur la zone de La Maronnière. En décidant de créer une ZAC sur ce secteur et en en confiant l'aménagement à ORYON, la Ville marque sa volonté de maîtriser les projets, de maîtriser le foncier et les types d'habitat, de miser sur le développement durable (récupération de l'eau...). Une concertation est lancée, notamment avec le conseil de quartier du Bourg.

Par ailleurs, l'opposition municipale souhaite que la Ville intervienne plus auprès des promoteurs, notamment en centre ville, pour une maîtrise du prix des loyers. Or **J. SOULARD** rappelle les délibérations du conseil municipal relatives à des prises en considération (îlot du CMO, place de la Vendée, ancien garage RAYNARD...). Ces délibérations visent justement à inclure des logements sociaux ou à loyers modérés dans les futures habitations.

**J. SOULARD** rappelle également que Monsieur le Maire a initié le projet de maisons à 100 000 euros pour La Roche-sur-Yon, lors de la cérémonie des vœux. La SAEML ORYON travaille déjà sur ce dossier. Les terrains sont choisis. Le projet a été présenté lors de la foire-exposition. Il pourra même y avoir d'autres projets que celui d'ORYON. La Ville recense les terrains possibles.

Ce budget est bien l'expression de la vision politique de la majorité municipale. A long terme, il démontre la volonté d'aller de l'avant et de répondre au mieux aux attentes des Yonnais.

Pour **A. LEBOEUF**, les préoccupations des citoyens actuellement se concentrent sur l'emploi et le logement.

L'emploi : elle souligne le rôle de l'association PARRI 85 qui a su mutualiser les énergies. Le travail de la Ville en partenariat avec le tissu économique local montre qu'elle ne se limite pas à une démarche d'autosatisfaction.

Lors des difficultés de l'entreprise ELCO-BRANDT, la Ville a su faire un constat : il existait sur son territoire un potentiel d'entreprises innovantes mais sans dynamisme global. C'est pour répondre à ce besoin de développement qu'a été créé l'association PARRI 85.

La mise en place d'une nouvelle licence professionnelle en septembre 2006 a aussi pour objectif de répondre aux difficultés de recrutement qu'ont les entreprises yonnaises et vendéennes dans des secteurs porteurs.

Tout ceci prouve la capacité de la Ville à mener des projets sur le long terme, en partenariat avec les entreprises.

Le logement : cet axe reste prioritaire pour la Ville. Cette dernière est un exemple en la matière, dans le département : 50 % des Yonnais sont locataires, dont 26 % en habitations à loyer modéré. En ce qui concerne la rénovation des logements, **A. LEBOEUF** rappelle que le conseil municipal a voté à l'unanimité un programme ambitieux. Mais il reste des projets à mener puisqu'une étude faite par le Syndicat Yon et Vie montre qu'il existe encore, à l'échelle de ce territoire, des logements indécents, voire insalubres.

**J. AUXIETTE** constate la réalité d'une bonne gestion, qu'on peut mesurer à travers la capacité de la collectivité à financer ses investissements. Le taux indiqué dans le BP 2006 (57,2 %) prouve les bons équilibres budgétaires, auxquels il faut ajouter la stabilité des taux d'imposition.

On constate un rôle stratégique du chef-lieu du département et ce dynamisme pousse le développement du Pays Yonnais et de toute la Vendée. Il y a un contraste évident entre la politique intercommunale de la Communauté de Communes et l'action du conseil municipal de La Roche-sur-Yon.

**Monsieur le Maire** remarque avec satisfaction le grand nombre d'élus qui sont intervenus pendant ce débat. Il se dit fier d'une équipe municipale, capable de répondre sur tous les thèmes pour lesquels elle est sollicitée.

Ce budget maîtrisé avec 38,9 millions d'€ d'investissement, pour le développement de l'emploi, est quelque chose d'exceptionnel.

Entre 1994 et 2005, le prélèvement communal sur l'ensemble des impôts est passé de 62,8 % à 58,7 % ; la part de la Ville a donc baissé. Par contre, la Communauté de Communes a augmenté ses taux de 113 %, le Département de 10,6 %. Ce dernier a d'ailleurs voté une nouvelle augmentation de 3 % pour l'année, ce qui porte l'augmentation des 5 dernières années à 22,22 %.

Ce budget ambitieux prépare l'avenir, restant attentif à l'amélioration de l'efficacité du service public communal et au soutien du tissu associatif.

## 1. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006

### **1 A – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2005 – Budget principal et budgets annexes** Rapporteur : Angie LEBOEUF

En application des instructions comptables M14 et M4, le conseil municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2005.

Le code général des collectivités territoriales permet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur dès le vote du budget primitif, avant le vote du compte administratif.

Il est proposé au conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (*)	MONTANT
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2005	11 983 611.19
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	11 058 199.10
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	925 412.09
<b>BUDGET RESTAURATION COLLECTIVE</b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2005	133 278.65
AFFECTATION en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	133 278.65
<b>BUDGET ZONES INDUSTRIELLES</b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2005	8 264.10
AFFECTATION en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	8 264.10
<b>BUDGET ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES</b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2005	627 947.96
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	467 379.88
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	160 568.08
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2005	419 859.24
AFFECTATION	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	419 378.60
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	480.64
<b>BUDGET EAU</b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2005	474 774.13
AFFECTATION en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	474 774.13
<b>BUDGET STATIONNEMENT PAYANT</b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2005	358 620.85
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	120 631.52
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	237 989.33
<b>BUDGET SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES</b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2005	226.14
AFFECTATION en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	226.14

(\*) En application de la réforme M 14, les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement ont été corrigés du montant des provisions cumulées.

**QUESTION ADOPTÉE PAR**

**33 voix POUR**

**7 ABSTENTIONS du Groupe LA ROCHE AU CŒUR et apparentés**

**1 B – Reprise des provisions constituées pour dépréciation d'éléments d'actifs et grosses réparations**

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Dans le cadre de la réforme M14 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et du fait du nouveau régime de provisions semi-budgétaires, le résultat d'investissement 2005 est minoré du montant total des provisions constituées aux chapitres 15 et 29 pour les communes relevant du régime de droit commun.

Afin de neutraliser l'impact de cette minoration du résultat d'investissement 2005 lors de sa reprise au budget primitif 2006, il est proposé au conseil municipal de procéder, sur l'exercice 2006, à la reprise de l'ensemble des provisions constituées aux chapitres 15 et 29, soit un montant global de 3 531 185,22 €.

QUESTION ADOPTÉE PAR

33 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS du Groupe LA ROCHE AU CŒUR et apparentés

**1 C – Constitution de provisions pour dépréciation des immobilisations – Exercice 2006**

Rapporteur : Angie LEBOEUF

La réforme de la M14 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006 prévoit la refonte du régime des provisions. Afin de constater la dépréciation des immobilisations, le nouveau régime, dit de droit commun, permet la mise en réserve budgétaire de la provision jusqu'à sa reprise.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de constituer une provision semi-budgétaire pour dépréciation des immobilisations, d'un montant annuel de 200.000 euros et de prévoir son inscription au budget primitif 2006.

QUESTION ADOPTÉE PAR

33 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS du Groupe LA ROCHE AU CŒUR et apparentés

**1 D – Vote des taux d'imposition des 4 taxes directes locales – Année 2006**

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les taux d'imposition de 2005 des quatre taxes directes locales pour l'année 2006, à savoir :

- taxe d'habitation	22,22 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	23,86 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	52,01 %
- taxe professionnelle	19,95 %

QUESTION ADOPTÉE PAR

33 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE du Groupe LA ROCHE AU CŒUR et apparentés

**1 E – Budget primitif 2006 – Budget principal et budgets annexes**

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil Municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à :

- Budget principal : 146 867 254,90 euros dont 122 602 593,33 euros d'opérations réelles et 24 264 661,57 euros d'opérations d'ordre,

- Budgets annexes : 27 275 199,17 euros dont 17 980 547,10 euros d'opérations réelles et 9 294 652,07 euros d'opérations d'ordre.

Le budget primitif 2006 reprend par anticipation les résultats de l'exercice 2005, ainsi que les restes à réaliser.

Le budget primitif 2006, tous budgets agrégés, s'équilibre comme suit :

TOUS BUDGETS AGREGES (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>76 954 599.07</b>	<b>76 954 599.07</b>
Déficit reporté 2005	11 548 777.16	
Excédent reporté 2005		783 144.99
Affectation du résultat de fonctionnement 2005 en réserves		12 065 589.10
Restes à réaliser de l'exercice 2005	8 563 713.78	7 324 328.31
<b>Opérations de l'exercice</b>		
Opérations réelles	40 145 738.56	26 809 045.03
Opérations d'ordre	16 696 369.57	29 972 491.64

SECTION DE FONCTIONNEMENT	97 187 855.00	97 187 855.00
Excédent reporté 2005		1 940 993.16
Opérations de l'exercice		
Opérations réelles	80 324 910.93	91 660 039.84
Opérations d'ordre	16 862 944.07	3 586 822.00
<b>TOTAL</b>	<b>174 142 454.07</b>	<b>174 142 454.07</b>

QUESTION ADOPTEE PAR

**33 VOIX POUR**

**7 VOIX CONTRE** du Groupe LA ROCHE AU CŒUR et apparentés

**1 F – Budget annexe « Lotissement d'activités Belle Place 3 » – Versement d'une avance remboursable**

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le budget annexe « Lotissement d'activités Belle Place 3 » a été créé par délibération du 15 décembre 2004. Actuellement, des dépenses d'acquisitions foncières, d'études et d'aménagements de terrains ne sont pas couvertes par des ressources propres.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le versement d'une avance remboursable de 84.200 euros sur ce budget annexe, par le budget principal de la Ville. Le remboursement de cette avance interviendra au fur et à mesure de la vente des parcelles.

QUESTION ADOPTEE PAR

**33 VOIX POUR**

**7 ABSTENTIONS** du Groupe LA ROCHE AU CŒUR et apparentés

**1 G – Situation des autorisations de programme et crédits de paiement**

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le conseil municipal, dans sa séance du 4 février 2004, a approuvé le principe de mise en place d'un dispositif d'autorisation de programme et de crédit de paiement. Par délibération du 31 mars 2004, il a donc voté les premières autorisations et prévu l'échéancier des crédits.

Considérant qu'il y a lieu de réviser le montant global de certaines autorisations de programme en fonction des modifications d'opérations intervenues depuis leur vote le 31 mars 2004, il est proposé au conseil municipal de revoir le montant global des autorisations de programme suivantes :

- ✓ Cimetière paysager : + 414 000 €,
- ✓ Construction équipement enfance Vallée Verte : + 533 000 €,
- ✓ Réhabilitation du centre commercial La Garenne : + 1 145 000 €

Par ailleurs, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur 3 nouvelles autorisations de programme :

- ✓ Extension et réhabilitation du groupe scolaire des Pyramides,
- ✓ Réhabilitation du cinéma de centre ville Le Concorde,
- ✓ Effacements de réseaux.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la situation de l'ensemble des autorisations de programme et crédits de paiement, suivant le tableau ci-après : *(voir page suivante)*

**G. COUTURIER** indique que les élus du groupe La Roche au Cœur acceptent la mise en œuvre de certaines actions, comme le projet de cimetière paysager. Ils sont favorables à la réhabilitation du groupe scolaire des Pyramides, à l'effacement des réseaux. En ce qui concerne l'équipement enfance de la Vallée Verte ou le centre commercial de La Garenne, ils sont d'accord sur le fond. Mais ils retiennent que les modifications du projet traduisent un manque de temps consacré à la définition initiale des programmes. Ils s'opposent à la réhabilitation du cinéma de centre ville. Par conséquent, à défaut de vote distinct sur chaque autorisation de programme, les élus du groupe La Roche au Cœur voteront contre cette délibération.

**Monsieur le Maire** souhaite maintenir un vote groupé sur cette question.

QUESTION ADOPTEE PAR

**33 VOIX POUR**

**7 VOIX CONTRE** du Groupe LA ROCHE AU CŒUR et apparentés

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2006	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2006)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2006)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2006	Restes à financer de l'exercice 2007	Reste à financer (exercices au-delà de 2007)
Cimetière paysager	2 415 000,00	414 000,00	2 829 000,00	378 971,05	1 578 706,02	866 322,93	5 000,00
Rénovation des groupes scolaires	3 420 000,00		3 420 000,00	1 843 920,81	771 603,33	804 475,86	
Extension restaurant universitaire	1 270 000,00		1 270 000,00	27 268,40	350 000,00	860 000,00	32 731,60
Construction équipement enfance Vallée Verte	1 396 000,00	533 000,00	1 929 000,00	823 502,84	1 100 497,16	5 000,00	
Suppression passage à niveau de Forges	3 578 000,00		3 578 000,00	1 594 945,95	1 983 054,05		
Programme de rénovation de la voirie	2 851 300,00		2 851 300,00	1 079 809,82	850 000,00	921 490,18	
Réhabilitation du centre commercial La Garenne	1 750 000,00	1 145 000,00	2 895 000,00	17 317,07	300 000,00	1 000 000,00	1 577 682,93
Extension et réhabilitation du groupe scolaire des Pyramides	3 076 000,00		3 076 000,00		200 000,00	1 850 000,00	1 026 000,00
Réhabilitation du cinéma de centre-ville Le Concorde	2 735 000,00		2 735 000,00		1 150 000,00	1 575 000,00	10 000,00
Effacements de réseaux	5 288 000,00		5 288 000,00		1 364 014,00	1 322 000,00	2 601 986,00

## 64. Vœu relatif au Contrat Première Embauche

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

« 3 millions de citoyens ont manifesté dans les principales villes de France pour exiger le retrait du Contrat Première Embauche. Ils étaient 10 000 à La Roche-sur-Yon.

Nous ne pouvons qu'être révoltés par l'attitude irresponsable du Premier Ministre qui campe sur ses positions et veut faire passer coûte que coûte son projet de régression et de destruction sociale qui va d'ailleurs au-delà de cette mesure.

Cette attitude représente une provocation de plus face à une mobilisation solide et à une jeunesse qui exige justice.

Le conseil municipal apporte son soutien à cette mobilisation. Il est solidaire de la jeunesse vendéenne qui, dans le calme et dans la responsabilité, veut faire entendre ses droits et son droit à la dignité.

Il faut vite répondre à l'exigence du retrait du CPE. Il faut vite permettre le retour à une situation normale pour les lycéens, pour les étudiants afin d'assurer à ceux-ci une fin d'année scolaire positive.

Devant la surdité du gouvernement, le conseil municipal en appelle au Président de la République pour :

- le retrait en urgence du Contrat Première Embauche (CPE) et faire de la sécurisation de l'emploi et de la formation un axe prioritaire ;
- la mise en place de dispositions exemplaires pour permettre aux lycéens et étudiants de terminer dans les meilleures conditions leur année scolaire. »

**G. COUTURIER** estime que ce dossier pose des questions. Ainsi, 300 000 jeunes, qualifiés ou non, travaillent actuellement à Londres. Ils ont le sentiment de pouvoir y travailler avec plus de liberté. Cela montre que de nombreux jeunes ne trouvent pas en France de réponse à leurs aspirations en matière de travail. Cela indique également qu'il ne faut pas se limiter à la question du retrait du CPE, pour lequel **G. COUTURIER** se dit favorable, comme son groupe politique, l'UDF.

Mais il se demande ce qu'on propose aux jeunes à la place. La France a un système de formation extrêmement élitiste. Cela dure depuis 30 ans et le mouvement tend à s'aggraver. Au final, de nombreux jeunes sans qualification sont laissés en marge de la société. De ce point de vue, la droite et la gauche ont la même part de responsabilité et d'égoïsme.

Par ailleurs, la lecture des propositions des différents acteurs politiques (Bayrou, Hollande, Royal, Strauss-Kahn, Jospin, Lang) montre que chacun arrive avec une solution « bricolée », alors qu'on est face à une problématique majeure, à savoir quel dispositif mettre en place pour aider ces jeunes, parfois sans qualification voire sans adaptation à l'emploi ? Il est donc nécessaire d'interpeller tous les élus, quels qu'ils soient. Tout le monde s'accorde sur le diagnostic selon lequel il faut préparer aux emplois existants et prévoir une transition dans l'accès à l'emploi, même le plus élémentaire, pour toute une catégorie de la population. Cette discussion est indispensable et doit permettre de définir des modalités progressives d'accession à l'emploi à travers des formations et des stages.

Tout recruteur a des difficultés pour pourvoir certains postes sur lesquels les jeunes ne parviennent pas à rester plus de quelques jours car ils n'y sont ni préparés ni adaptés. L'écart est trop important entre les attentes des recruteurs et les possibilités de certains jeunes. Naturellement, il ne s'agit pas de les condamner mais de se mobiliser pour savoir quoi leur proposer, et si possible leur proposer autre chose que des stages comme cela est fait depuis 20 ans. Les jeunes ont raison d'en avoir marre, de reprocher aux politiques leur égoïsme. Sans faire à leur place, il est du devoir des politiques de les aider à participer à la vie sociale, dans laquelle ils veulent rentrer. Il revient aux politiques de définir les aides à apporter afin de faciliter leur accès au sein de la société.

**Monsieur le Maire** estime qu'il existe un décalage entre les propos de G. COUTURIER et les faits. Il rappelle quelques chiffres : 350 000 jeunes ont trouvé un emploi sous le gouvernement Jospin, dont 250 000 l'ont conservé. Pendant cette même période, un million d'emplois ont été créés. Ces emplois ont été supprimés par les gouvernements de droite, à travers des mesures que F. BAYROU (UDF) a voté. La majorité actuellement au pouvoir a ainsi cassé une dynamique de l'emploi pour les jeunes, avec le soutien de l'UDF. G. COUTURIER ne peut nier cette responsabilité.

**J.P. GALLOCHER** fait l'intervention suivante :

« Vous me permettez de ne pas partager votre avis sur le CPE.

Je l'ai déjà dit, ce n'est certainement pas la panacée, et, sans doute, la concertation sur ce sujet n'a pas été excessive...

Mais n'oublions pas, tout de même que depuis des décennies, le chômage des jeunes reste à des niveaux élevés et qu'aucun gouvernement, qu'il soit de droite ou de gauche, n'a réussi à le réduire.

Aussi, pour beaucoup de gens que l'on a moins entendus que ceux qui composaient le front du refus, le CPE constituait une expérience à tenter et qui pouvait produire des effets positifs en matière d'emploi des jeunes. Il ne faut pas y voir autre chose. Mais à hurler sur la forme on a masqué le fond, on continue ainsi à tromper les jeunes en leur faisant croire qu'en matière d'emploi il peut y avoir une sécurité totale et qu'il faut refuser de prendre le moindre risque.

Ceci étant, en l'état des choses aujourd'hui, nous pensons qu'il faut suspendre l'application de la loi et mettre tous les partenaires autour de la table pour entamer de véritables négociations dans un contexte apaisé. »

**J. AUXIETTE** rappelle que l'objet du vœu est le retrait du CPE et que certains membres de l'UMP y sont favorables. Il dénonce l'absence de concertation avec les partenaires sociaux, inscrite pourtant par le gouvernement actuel dans la loi, puisque toute modification du code du travail doit désormais donner lieu à discussion entre les partenaires.

La Région assumera ses responsabilités en la matière. Elle n'appliquera pas ce dispositif, laissant le soin au gouvernement de traiter ses problèmes. Tout en respectant la loi, la Région n'est pas un sous-traitant de la politique gouvernementale. Les mesures d'aide à l'emploi que la Région finance depuis longtemps s'adressent à des entreprises qui travaillent pour l'innovation, la performance, le recrutement de salariés diplômés de Bac + 2 à Bac + 8. Un chef d'entreprise qui recrute dans ce cadre n'a pas pour intention d'embaucher un jeune et de le renvoyer sans motif. C'est une vision anachronique de l'entreprise de la part de ceux qui ont imaginé le dispositif du CPE.

De plus, la société française est organisée de telle façon que tout acte d'autorité doit être justifié et motivé. Or on propose le contraire pour les jeunes. C'est donc une logique absurde. Il est souhaitable que les jeunes s'en souviennent lors des échéances de 2007.

**J. AUXIETTE** rappelle que le CNE a été, quant à lui, institué par ordonnance au mois d'août, ce qui traduit la manière de gouverner de l'équipe actuelle. La seule question qui se pose aujourd'hui, le retrait du CPE est une mesure de salut public. Il revient sur les propos de G. COUTURIER et s'en étonne : F. BAYROU demande, comme la gauche, le retrait du CPE. G. COUTURIER est donc en retrait par rapport à son parti. Il est certain pour autant que le retrait du CPE ne réglera pas le problème et que les politiques ont le devoir d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes.

**B. VIOLAIN** se félicite de voir les jeunes prendre la juste dimension des enjeux. Le CPE n'est pas un dispositif conjoncturel mais s'inscrit dans un projet de société dont la droite et l'extrême droite sont aujourd'hui porteurs. Les choix gouvernementaux comprennent deux axes ultralibéraux :

- la réduction drastique des dépenses publiques,
- la baisse du coût du travail.

Conscients de cet enjeu, les jeunes demandent de nouvelles propositions en termes de sécurisation de l'emploi et de la formation. Ils réclament également le retrait de la loi Borloo qui contribue aussi à cette solution dangereuse.

**QUESTION ADOPTEE PAR :**

**33 voix POUR**

**4 voix CONTRE (J.P. GALLOCHER, A. LAPORTE, M. DAVID, F. ORCEAU)**

**3 ABSTENTIONS (G. COUTURIER, D. CAILLAUD, R. MAIGNE)**

## **2. Attribution de subventions dans le cadre du budget 2006 – Investissement – Fonctionnement**

*Rapporteur : Danièle HILLIER*

La liste des subventions proposées au vote du conseil municipal pour l'année 2006 figure dans les états annexes du budget (p. 100 à 122) transmis à tous les élus.

**QUESTION ADOPTEE PAR :**

**16 voix POUR**

**5 ABSTENTIONS du groupe La Roche au Cœur et apparentés**

**Ne prennent pas part au vote :**

**P. REGNAULT** en son nom et au titre du pouvoir donné par **J. AUXIETTE, P. YOU** en son nom et au titre du pouvoir donné par **Y. HELARY, M. RODDE, C. PERRET, P. CEREIJO, J. VARENNES, G. BOURMAUD, F. BERNIER, F. CARITAN, J.P. GALLOCHER, L. GUIBERT, D. HILLIER, M. LABROUSSE, C. BLAYOT, M. NARIOO, Y. BURNELEAU, L. CAILLAUD**

### **3. Renouvellement d'une ligne de trésorerie – Acceptation des clauses du contrat**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Après consultation de plusieurs organismes bancaires, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre présentée par DEXIA CLF BANQUE concernant le renouvellement d'une ligne de trésorerie dont le montant s'élève à 5 000 000 € pour une durée de 12 mois. Les intérêts sont calculés mensuellement sur 360 jours et indexés sur EONIA ou EURIBOR 1 mois avec une marge de 0,03 %.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **4. Participation de la Ville à l'entretien des espaces verts des cités de l'OPDHLM de la Vendée et de la SA d'HLM « Vendée logement ESH »**

*Rapporteur : Marie-Noëlle MANDIN*

Comme chaque année, il est proposé au conseil de participer à l'entretien des espaces verts des cités HLM situées sur le territoire de la commune. Pour l'année 2006, la participation de la Ville s'élève à :

- 76 225 euros pour l'OPDHLM de la Vendée,
- 7 928 euros pour la SA d'HLM Vendée Logement ESH.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **5. Remboursement par le Trésor public d'intérêts moratoires versés par la Ville à la SA POISSONNET TP**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

Dans le cadre du paiement d'une facture d'un montant de 113 325,80 € à la société POISSONNET TP pour des travaux réalisés dans le cadre du marché conclu pour la réalisation d'infrastructures sur le lotissement de L'Annexe, il s'est avéré que le retard de 10 jours, entraînant le paiement d'intérêts moratoires de 125,74 € par la Ville, est imputable aux services du receveur municipal.

L'article 55 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 prévoit la possibilité d'une action récursoire à l'encontre de l'Etat, c'est-à-dire d'un remboursement de la collectivité par le comptable.

Il est donc proposé au conseil d'approuver l'émission d'un titre de recettes de 125,74 € à l'encontre du Trésorier Payeur Général.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **6. Indemnités de sinistres – Exercice 2005 – Décision de principe**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

Le conseil municipal est appelé à donner son accord de principe sur le montant des indemnités versées par les compagnies d'assurance et les particuliers au titre de l'année 2005, soit 274 041,77 euros pour un montant de sinistres d'une valeur de 290 663,02 euros.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **7. Transports urbains de voyageurs – Financement des investissements par crédit-bail – Convention**

*Rapporteur : James VARENNES*

La convention de délégation des transports publics urbains de voyageurs prévoit la possibilité pour l'exploitant de financer par crédit-bail les investissements. Le programme 2005 prévoyait l'acquisition de 3 autobus. La convention soumise au conseil municipal a pour objet de confirmer l'accord de la ville sur les conditions financières du crédit-bail et les modalités de reprise au terme de la convention avec DEXIA BAIL et KEOLIS.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **8. Rénovation et restructuration de la galerie commerciale de La Garenne – Désignation des représentants de la Ville à la commission de règlement amiable**

*Rapporteur : Monique RODDE*

La Ville va entreprendre des travaux de rénovation et de restructuration de la galerie commerciale de La Garenne à l'automne 2006. Ces travaux vont entraîner une gêne pour les riverains professionnels et seront susceptibles de leur causer un préjudice.

A la demande de la Ville, une commission de règlement amiable sera créée par le président du tribunal administratif pour faciliter le règlement des demandes d'indemnisation, après instruction des dossiers. Cette commission sera présidée par un magistrat du tribunal administratif.

Il sera donc proposé au conseil municipal de désigner :

- Monique RODDE et Joël SOULARD comme membres titulaires
  - Angie LEBOEUF et Jean Yves DAVIAUD comme membres suppléants
- pour représenter la ville au sein de la commission de règlement amiable et participer à ces travaux.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **9. Personnel municipal – Créations, suppressions de postes**

*Rapporteur : Bernard VIOLAIN*

Il est proposé au conseil de se prononcer sur la liste des créations et suppressions de postes au sein des services municipaux, résultant notamment des réussites à concours, des mobilités internes ou postes supplémentaires. Cette liste compte 35,8 créations et 25,125 suppressions équivalent temps complet.

**QUESTION ADOPTEE PAR :**

**33 VOIX POUR**

**7 ABSTENTIONS** du groupe LA ROCHE AU CŒUR et apparentés

## **10. Personnel municipal – Transformation de contrats**

*Rapporteur : Bernard VIOLAIN*

En application de la loi du 26 juillet 2005, il est proposé de transformer les contrats de :

- Odile JOGUET, médecin du travail
  - Jean-Louis LARDEUX, responsable du complexe Piscine / Patinoire Arago
- en contrats à durée indéterminée.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **11. Personnel municipal – Convention entre la Ville et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée pour l'organisation de concours et examens professionnels**

*Rapporteur : Bernard VIOLAIN*

En application de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 26, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée organise un certain nombre de concours et examens pour les collectivités et établissements qui lui sont affiliés. Il accepte d'ouvrir ces concours et examens aux collectivités non affiliées, notamment à la Ville de La Roche-sur-Yon pour les personnels de la Mairie, du CCAS et de la Caisse des écoles.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée et la Ville de La Roche-sur-Yon pour l'organisation des concours et examens entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 décembre 2007.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **12. FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) – Action n° 6 « Appui à la rénovation de vitrines » - Attribution d'une subvention d'équipement à M. MAINARD (SARL La Marquissette)**

*Rapporteur : Jean-Yves DAVIAUD*

Dans le cadre de la convention signée par la Ville avec l'Etat et quatre autres partenaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers, Vitrines du centre ville, Groupement des commerçants des halles et des marchés), pour redynamiser le commerce du centre ville et des quartiers, onze actions ont été définies.

L'action n° 6 « Appui à la rénovation de vitrines » prévoit le versement d'une subvention d'équipement aux commerçants qui déposent un dossier complet et recevable. Le dossier de M. James MAINARD (pâtisserie La Marquissette) remplit les conditions pour obtenir les subventions prévues.

Il est proposé au conseil municipal de verser à M. James MAINARD, exploitant la SARL La Marquissette-Pâtisserie, la somme de 1 553 € au titre de la participation de la Ville et 1 553 € au titre de la participation du FISAC.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **13. Gestion du Centre d'exposition des Oudairies et de la salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché**

*Rapporteur : Danièle HILLIER*

La Ville est propriétaire du centre d'exposition des Oudairies et de la salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche. Elle confie la gestion de ces équipements à un prestataire. Le marché arrivant à terme doit être renouvelé. Une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée.

Le conseil est appelé à autoriser la signature de ce marché à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006 et jusqu'au 31 décembre 2007, avec la société qui sera retenue par la commission d'appel d'offres dans sa séance du 24 mars 2006.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Ne prennent pas part au vote :**

**P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, P. YOU en son nom et au titre du pouvoir donné par Y. HELARY, M. RODDE, C. PERRET, J. SOULARD, J.Y. DAVIAUD, B. VIOLAIN, L. CAILLAUD**

### **14. Marché de prestations de services pour le développement local – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

La Ville de La Roche-sur-Yon a conclu un marché de prestations de services pour le développement local qui prend fin le 31 mai 2006. Pour renouveler ces prestations, la Ville a lancé un nouvel appel d'offres ouvert incluant 9 actions :

- action n° 1 : Structuration d'un système d'information et d'observation
- action n° 2 : Développement des capacités d'études stratégiques et d'ingénierie
- action n° 3 : Pré-commercialisation et commercialisation des sites d'accueil aux entreprises
- action n° 4 : Aide au montage des projets et conseils aux créateurs
- action n° 5 : Développement de l'animation, de la promotion et de la communication territoriale
- action n° 6 : Soutien à l'émergence de centres de ressources, de pôles de haute technologie, de plate-formes technologiques et d'une nouvelle pépinière d'entreprises
- action n° 7 : Coopération internationale pour les échanges
- action n° 8 : Action de dynamisation des actions de centre ville
- action n° 9 : Economie sociale et solidaire

Le conseil est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer un marché pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2006 au 31 décembre 2012, avec la société qui sera retenue par la commission d'appel d'offres dans sa séance du 24 mars 2006.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Ne prennent pas part au vote :**

**P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, P. YOU en son nom et au titre du pouvoir donné par Y. HELARY, M. RODDE, C. PERRET, J. SOULARD, J.Y. DAVIAUD, B. VIOLAIN, L. CAILLAUD**

## 15. Maintenance des terminaux de paiement électronique de la régie Monétique – Marché négocié – Autorisation de signature

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Afin de permettre aux usagers de la régie Monétique d'utiliser le porte-monnaie électronique « Monéo » pour le règlement des prestations de restauration scolaire et d'accueil, la Ville de La Roche-sur-Yon s'est équipée fin 2004 de 6 nouveaux terminaux de paiement électronique permettant simultanément l'utilisation de la carte bancaire traditionnelle et celle de la carte à puce Monéo. Une imprimante « lecteur » a également été acquise afin de dispenser les usagers du remplissage manuel de leurs chèques.

Le délai de garantie légal étant expiré, la Ville (service Monétique de la direction des Systèmes d'information) souhaite pouvoir bénéficier de l'assistance de la société UNIVERS MONETIQUE, fournisseur du matériel, afin de se prémunir contre les éventuels dysfonctionnements techniques ou évolutions réglementaires. Un contrat de maintenance d'un an, renouvelable deux fois par décision expresse, est prévu avec la société UNIVERS MONETIQUE.

Le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur la conclusion d'un marché négocié avec la société UNIVERS MONETIQUE, fournisseur du matériel, pour une durée d'un an renouvelable deux fois et un montant annuel de base de 972,35 € TTC.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## 16. Marchés de travaux, de fournitures ou de services – Avenants

Rapporteur : Joël SOULARD

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public, tout projet d'avenant supérieur à 5 % du montant du contrat doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante après avis de la commission d'appel d'offres. Les projets d'avenants sont présentés sur le tableau suivant :

OPERATION	N° Marché et Titulaire	Montant initial €HT	Montant de l'avenant €HT	OBJET
<b>Etudes en ouvrage d'infrastructure Marché de maîtrise d'œuvre Lot 2 : Quartier de la Vignes-aux-Roses</b>	N° 02-113  Cabinet TUGEC avec URBICUS 93-95 rue Jean Jaurès 78190 TRAPPES	Tranche ferme : Vigne-aux-Roses : Base : 20 298,26  conditionnelle 105 938.69  Avenant. 1 : 2 024,71	<b>13 400,00</b>	Etude complémentaire sur le carrefour de la Lune
<b>Mise à disposition de distributeurs de boissons et de friandises</b>	N° 01-014  Cafés MERLING Avenue Paul Langevin 17187 PERIGNY – LA ROCHELLE	/	<b>6 mois de prorogation</b>	Compte tenu de l'évolution des services et équipements municipaux depuis 5 ans, il est nécessaire de faire un état des lieux précis des nouveaux besoins en vue d'une nouvelle procédure.
<b>Vérification des installations électriques des bâtiments communaux (Lot 3)</b>	N° 03-163  NORISKO 8 rue Manuel 85000 LA ROCHE SUR YON	5 005,00 / an	<b>330,00</b>	Sites supplémentaires :  FUZZ ' YON quartier des Halles pour 110 euros HT  Kiosque STY, frieterie, café brasserie, kiosque chinois : 220 euros HT pour les 4 sites

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **17. Adhésion de la Ville à l'association du Réseau Grand Ouest « Développement durable et commande publique »**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

La commande publique représente une part importante de l'économie nationale, de l'ordre de 12 % du Produit Intérieur Brut. Depuis 2004, plusieurs collectivités de l'Ouest ont entrepris de se rencontrer pour mutualiser leurs expériences, développer une dynamique d'achats responsables.

Pour une meilleure efficacité, ces collectivités ont convenu de créer une structure indépendante de forme associative, visant à favoriser l'intégration des principes du développement durable dans la commande publique.

L'adhésion de la Ville à cette structure serait de nature à conforter et enrichir les démarches engagées à travers la politique de développement durable qui est en cours de formalisation avec l'élaboration de l'agenda 21.

Le conseil est appelé à approuver l'adhésion à cette association, la cotisation annuelle étant de 2.000 euros.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **18. Mandats spéciaux pour les élus municipaux**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

L'article L 2123.18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels en vertu de la délibération du conseil municipal du 28 mars 2001 complétée par la délibération du 15 mai 2002.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **19. ZAC de la Maronnière – Attribution d'une concession d'aménagement**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Par délibération en date du 8 février 2006, le conseil municipal a approuvé la procédure de consultation relative à l'attribution d'une concession d'aménagement pour la ZAC de la Maronnière et autorisé M. Le Maire à lancer la procédure de consultation pour la désignation de l'aménageur.

A l'issue de la procédure de consultation, il est proposé au conseil municipal de désigner la SAEML ORYON comme aménageur de la ZAC de la Maronnière et d'autoriser la signature de la concession d'aménagement.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Ne prennent pas part au vote :**

**P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, P. YOU en son nom et au titre du pouvoir donné par Y. HELARY, M. RODDE, C. PERRET, J. SOULARD, J.Y. DAVIAUD, B. VIOLAIN, L. CAILLAUD**

## **20. ZAC de la Malboire – Attribution d'une concession d'aménagement**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Par délibération en date du 8 février 2006, le conseil municipal a approuvé la procédure de consultation pour l'attribution d'une concession d'aménagement pour la ZAC de la Malboire et d'autre part, autorisé M. Le Maire à lancer la procédure de consultation pour la désignation de l'aménageur.

A l'issue de la procédure de consultation, il est proposé au conseil municipal de désigner la SAEML ORYON comme aménageur de la ZAC de la Malboire et d'autoriser la signature de la concession d'aménagement.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Ne prennent pas part au vote :**

**P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, P. YOU en son nom et au titre du pouvoir donné par Y. HELARY, M. RODDE, C. PERRET, J. SOULARD, J.Y. DAVIAUD, B. VIOLAIN, L. CAILLAUD**

## **21. Urbanisation du secteur de la Maison Neuve des Landes – Programme d'aménagement d'ensemble – Modification n°1**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Par délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2005, la collectivité a décidé d'instituer sur le secteur de La Maison Neuve des Landes un Programme d'Aménagement d'Ensemble. Conformément à l'article L.332-9 du code de l'urbanisme, compte tenu des fortes contraintes liées à la desserte du site dans de bonnes conditions et l'importance des aménagements extérieurs à la zone devant être réalisés, le Programme d'Aménagement d'Ensemble définit les participations financières des différents acteurs concernés par celui-ci : l'aménageur de l'opération La Maison Neuve des Landes, la Ville de La Roche-sur-Yon et l'État.

L'ensemble de ces travaux d'aménagements extérieurs à la zone représente un coût prévisionnel d'environ

2.190.200 euros et ce programme d'équipements publics doit être réalisé en plusieurs phases au plus tard le 31 décembre 2010.

Le périmètre du PAE, tel qu'il a été fixé au travers de la délibération du 30 mars 2005, ne comprenait pas un secteur d'environ 40 000 m<sup>2</sup>, aujourd'hui directement constructible (zone UE d).

Les futures constructions qui pourraient s'y implanter bénéficieront des équipements publics financés par le PAE et généreront de nouveaux équipements publics notamment de voirie (trottoirs, éclairage public) estimés à 100 000 euros.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de procéder à une modification n° 1 au PAE portant sur:

- la modification du périmètre d'application du PAE
- la modification du programme des équipements publics en y rajoutant le réaménagement de la voie menant du giratoire de l'Atlantique vers le hameau de La Maison Neuve des Landes ;
- la modification du coût total du programme des équipements publics en le portant à 2 290 200 euros hors taxe ;
- l'adaptation de la typologie des constructions soumises à la taxe PAE, en y ajoutant la construction d'immeubles à usage tertiaire.

Le conseil est appelé à approuver cette modification.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **22. Secteur de l'Angelmière – Instauration d'une participation pour voirie et réseaux (PVR) – Chemin du Guyon**

*Rapporteur : Michel NARIOO*

Par délibération en date du 12 décembre 2001, la Ville de La Roche-sur-Yon a instauré le principe de la participation pour le financement des voies nouvelles et réseaux définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme.

Afin de pouvoir urbaniser un site classé en zone 2Naa sur le secteur de l'Angelmière (chemin du Guyon), des travaux de voirie et de réseaux divers seront réalisés par la Ville pour un montant prévisionnel de 111.265 € HT.

Il est proposé au conseil d'engager la réalisation de ces travaux et de fixer à 20 % la part du coût total HT des travaux mis à la charge des propriétaires desservis par les futurs travaux de voirie et réseaux.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **23. Réalisation d'un programme de 19 logements ZAC Zola**

### **A. Participation financière de la Ville**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

La SAEML ORYON lance la réalisation d'un programme de 19 logements à caractère social, ZAC Zola. Afin de permettre l'équilibre financier de cette opération et dans le cadre de sa politique de soutien à l'amélioration du parc locatif social, la Ville souhaite » attribuer une participation financière de 280.000 euros à la SAEML ORYON. Le conseil est appelé à se prononcer sur cette mesure.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **B. Garantie d'emprunt à la SAEML ORYON – Financement du foncier**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Afin de financer ce projet et plus particulièrement la part du foncier, la SAEML ORYON se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- type de prêt ..... PLUS
- montant .....260 001,00 euros
- garantie accordée ..... 100 %
- durée du préfinancement ..... 12 mois
- échéances ..... annuelles
- durée de la période d'amortissement .....50 ans
- taux d'intérêt actuariel annuel ..... 3,25 %
- taux annuel de progressivité ..... 0,00 %

Il est demandé au conseil d'approuver cette garantie d'emprunt

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **C. Garantie d'emprunt à la SAEML ORYON – Financement de la construction**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Pour financer la construction de ce programme de 19 logements, la SAEML ORYON souhaite contracter un 2<sup>ème</sup> emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- type de prêt ..... PLUS
- montant ..... 410 000,00 euros
- garantie accordée..... 100 %
- durée du préfinancement ..... 12 mois
- échéances ..... annuelles
- durée de la période d'amortissement ..... 35 ans
- taux d'intérêt actuariel annuel ..... 3,25 %
- taux annuel de progressivité ..... 0,00 %

Il est demandé au conseil de se prononcer sur cette garantie.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **24. Réalisation d'un programme de 12 logements – Rue Roger Salengro**

### **A. Participation financière de la Ville**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

La SAEML ORYON va réaliser un programme de 12 logements à caractère social, situé rue Roger Salengro. Afin d'alléger la charge financière de cette opération, la Ville se propose d'attribuer une participation de 133.400 € à ORYON. Le conseil est appelé à se prononcer sur cette subvention.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **B. Garantie d'emprunt à la SAEML ORYON – Prêt de Dexia Crédit Local**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Afin de financer la construction de ces 12 logements locatifs, la SAEML ORYON se propose de contracter un emprunt auprès de Dexia Crédit Local et demande à la Ville sa garantie. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- montant ..... 286.974,00 €
- garantie accordée ..... 100 %
- durée totale maximale ..... 37 ans et un mois
- phase de mobilisation des fonds ..... durée 25 mois
- phase d'amortissement du capital ..... durée maximale 35 ans
- intérêts ..... T4M + 0,35 % en phase de mobilisation  
et Euribor 1, 3, 6 ou 12 mois + 0,35 % en phase d'amortissement  
avec possibilité de mise en place d'un module à taux fixe.

Le conseil est appelé à se prononcer sur cette garantie.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **C. Garantie d'emprunt à la SAEML ORYON – Prêt de la Caisse des dépôts et consignations**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Afin de financer la construction de ces 12 logements locatifs, la SAEML ORYON se propose de contracter un 2<sup>ème</sup> emprunt, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et demande à la Ville sa garantie. Les caractéristiques du prêt PLUS sont les suivantes :

- montant ..... 400.000 €
- garantie accordée ..... 100 %
- durée du préfinancement ..... 12 mois
- durée de la période d'amortissement ..... 35 ans
- taux ..... 3,25 %

Le conseil est appelé à approuver cette garantie.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **25. Acquisition d'un terrain à M. et Mme BONNAUD – Lieudit « La Chapelle »**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

M. et Mme BONNAUD ont informé la Ville de leur intention de vendre un terrain de 5 266 m<sup>2</sup>, situé lieudit « La Chapelle », qui figure en emplacement réservé au Plan d'occupation des sols pour la réalisation de l'assainissement collectif du village de La Brétinière. La Ville se propose d'acquérir ce terrain au prix de 2 500 € net vendeur, toutes indemnités comprises, bien libre de toute occupation.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **26. Acquisition d'un terrain au GFA VENDEE IX – Lieudit « Curzais »**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités ParcEco 85, la Ville se propose d'acquérir auprès du GFA VENDEE IX un terrain de 370 m<sup>2</sup> au prix de 200 € net vendeur, pour la construction d'un giratoire de raccordement de cette zone sur la route départementale 948.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **27. Acquisition d'un terrain à M. et Mme PIDOUX – Lieudit « La Giraudière »**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

M. et Mme PIDOUX ont informé la Ville de leur intention de vendre un terrain de 3 935 m<sup>2</sup> situé lieudit « La Giraudière », qui figure en emplacement réservé au Plan d'occupation des sols, pour la réalisation d'équipements sportifs et d'animation du Bourg-sous-La Roche. La Ville se propose d'acquérir ce terrain au prix net vendeur de 30 692,40 € toutes indemnités comprises, bien libre de toute occupation.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **28. Cession à l'EURL « à la ferme » d'un local commercial – Résidence Empire – Place Napoléon**

*Rapporteur : Jean-Yves DAVIAUD*

Le conseil est appelé à approuver la cession au profit de l'EURL « à la ferme », représentée par M. LEBOEUF, du local commercial formé par les lots 81, 82 et 83 situés résidence Empire, place Napoléon, suite au bail précaire avec promesse de vente en date des 7 et 8 octobre 2004. Le prix de cession en référence au montant du capital restant dû à l'expiration du bail précaire est fixé à 93.393,19 euros HT net vendeur.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prend pas part au vote : A. LEBOEUF**

### **29. Cession d'un délaissé de voie communale à la SAEML ORYON – Lieudit « La Petite Colle » - ZAC La Roche Sud**

La SAEML ORYON a sollicité auprès de la Ville la cession de l'emprise du chemin communal de La Petite Colle déclassée suivant décision du conseil municipal en date du 9 novembre 2005. Cette

cession s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Roche Sud par la SAEML ORYON, suivant dossier de création et convention publique d'aménagement approuvés respectivement le 27 mars 2002 et le 2 octobre 2002.

L'étude de la ZAC prévoit la réalisation de voiries de desserte des lots ainsi que des parkings sur l'emprise de cette voirie. La SAEML ORYON rétablira l'accès au hameau de La Petite Colle par la construction d'une nouvelle voie qui sera restituée dans le domaine public. Dans ces conditions, il est proposé une cession pour 1 euro symbolique de cette emprise constituée de 5 parcelles d'une superficie totale de 1 772 m<sup>2</sup>.

D'autre part, dans l'attente de la rédaction de l'acte de transfert de propriété à établir au profit de la SAEML ORYON, il est proposé d'autoriser toutes personnes physiques ou morales, attributaires par la SAEML ORYON de lots à construire sur tout ou partie de cette emprise, à déposer des demandes d'urbanisme, d'équipement commercial, et à construire sur ces parcelles.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prennent pas part au vote :**

**P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, P. YOU en son nom et au titre du pouvoir donné par Y. HELARY, M. RODDE, C. PERRET, J. SOULARD, J.Y. DAVIAUD, B. VIOLAIN, L. CAILLAUD**

### **30. Echange foncier entre la Ville et les consorts GUILLET – Lieudit « l'Angelmière »**

*Rapporteur : Michel NARIOO*

Les négociations engagées par la Ville auprès des consorts GUILLET pour l'acquisition d'un terrain situé Lieudit « l'Angelmière » et inscrit en emplacement réservé au plan d'occupation des sols pour le prolongement de la rue René Coty vers le rond point de la Côte de Lumière, ont permis de recueillir un accord de cession par voie d'échange aux conditions suivantes :

- Cession par les consorts GUILLET, à la Ville, d'un terrain de 1450 m<sup>2</sup> environ
- Cession par la Ville, aux consorts GUILLET, d'un terrain de 1305 m<sup>2</sup> environ.

Le conseil est appelé à accepter cet échange foncier qui s'effectuera sans soulte de part et d'autre.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **31. Désignation de représentants du conseil municipal – Copropriété de la Résidence La Louisiane**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

Suite à l'acquisition d'un appartement situé Résidence La Louisiane, 7/9 rue La Fayette, il convient de nommer les représentants de la Ville aux assemblées générales de la copropriété. Sont proposés :

- titulaire : Angie LEBOEUF
- suppléant : Jean-Yves DAVIAUD

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **32. Dénomination des voies et espaces publics**

*Rapporteur : Danièle HILLIER*

Il est proposé au conseil de dénommer :

- la salle de gymnastique près du collège des Gondoliers « salle de gymnastique Jean Garcette » ;
- la voie d'accès à l'équipement du contrôle laitier, secteur des Rochettes, « chemin des Jaumaires – Les Rochettes ».

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **33. Modification de domanialité – Lancement de l'enquête publique en vue du classement dans le domaine public des voies et espaces communs - ZAC Les hauts de la Courtaisière (Tranche 5B) - ZAC du Coteau 2 (îlot 1H)**

*Rapporteur : Michel NARIOO*

Les aménageurs de la ZAC « Les hauts de la Courtaisière » (Tranche 5B) et de la ZAC du « Coteau 2 » (îlot 1H) ont sollicité le transfert dans le domaine communal des voies et espaces communs de ces secteurs, ce qui représente :

- pour la ZAC « Les hauts de la Courtaisière » (Tranche 5B), 285 mètres linéaires environ de voiries tertiaires
  - pour la ZAC du « Coteau 2 » (îlot 1H), 180 mètres linéaires environ de voiries tertiaires.
- En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le lancement de la procédure de classement dans le domaine public communal.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**34. Réalisation par la Ville de La Roche-sur-Yon d'ouvrages de voirie sur le domaine public départemental (rue de l'Annexe - RD 80) – Convention entre le Département de la Vendée et la Ville**

*Rapporteur : Michel NARIOO*

La loi de finances pour 2004 (article 51) a rendu éligible au FCTVA les dépenses réalisées par une collectivité locale sur le domaine public routier de l'Etat ou d'une autre collectivité. Pour être éligibles, en plus des critères habituels, ces réalisations doivent avoir été impérativement précédées de la signature d'une convention entre le propriétaire de la voirie et la collectivité qui réalise les travaux.

La Ville se proposant de réaliser l'opération suivante sur le domaine public départemental :

- rue de l'Annexe RD 80 – Reprise de la structure de la chaussée,
- il est proposé au conseil d'approuver la conclusion d'une convention pour cette opération.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**35. Lotissement L'Annexe – 2<sup>ème</sup> phase – Infrastructure – Rue de la Gîte Pilorge et RD 80 – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés**

*Rapporteur : Michel NARIOO*

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement de L'Annexe, la Ville a décidé de revoir l'infrastructure de la rue de la Gîte Pilorge et de la RD 80. Il est prévu une reprise de la structure de la chaussée de la rue de L'Annexe (RD 80) et la réalisation d'un giratoire sur la rue de la Gîte Pilorge. Une procédure d'appel d'offres a donc été lancée. La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 24 février 2006, a retenu les entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT € HT
1 – Aménagement de la voirie	SYOTRA-SACER ATLANTIQUE	Tranche ferme : 265 505,00 option : 10 200,00 Tranche conditionnelle 1 : 109 129,00 Tranche conditionnelle 2 : 56 514,00 Tranche conditionnelle 3 : 18 136,00
2 – Aménagement des espaces verts	ISS Espaces Verts	Tranche ferme : 32 083,54 Tranche conditionnelle : 7 419,86

Le conseil est appelé à autoriser la signature de ces marchés.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**36. Cheminement doux et paysager entre le pôle enfance de la Vallée Verte et l'école du Pont Boileau – Amélioration du cadre de vie des habitants de La Vigne aux Roses – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés**

*Rapporteur : Yannick HENRY*

Y. HENRY présente l'ensemble du projet, qui se situe dans le cadre général d'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier de La Vigne aux Roses. Il précise les points suivants :

Les objectifs

- Améliorer le cadre de vie des habitants.
- Assurer de meilleurs échanges avec les autres secteurs de la ville.
- Restructurer l'entrée Sud de la ville, et tenter de rendre La Vigne aux Roses plus visible de l'extérieur.

– Dynamiser les activités économiques du quartier.

La volonté de la Ville d'agir sur :

- l'enrichissement du lien social au sein du quartier ;
- l'enrichissement du lien entre les riverains et les bâtiments publics ;
- l'amélioration et l'évolution du fonctionnement de la démocratie participative.

A ce sujet, une lettre de mission a été transmise au conseil de quartier, afin que les habitants de La Vigne aux Roses soient le plus possible associés à ce projet.

A l'occasion des réunions publiques qui ont eu lieu, on a pu constater le réel intérêt que suscitait ce dossier, qui comporte les 8 opérations suivantes (2 opérations seront plus précisément présentées ce jour, dans le cadre des procédures d'appel d'offres) :

1. Cheminement doux et paysager entre le pôle enfance de La Vallée Verte et l'école du Pont-Boileau (passage entre les jardins familiaux et la cité de La Vigne aux Roses, avec franchissement de l'Yon).
2. Amélioration de l'entrée Sud du quartier de La Vigne aux Roses. Construction du giratoire Antoine Tortat.
3. Rénovation des abords du foyer-logement de La Vigne aux Roses et des abords de l'école du Pont-Boileau.
4. Réalisation d'un plateau multisports (entre la passerelle et les jardins familiaux)
5. Aménagement de la place de la Lune ; une réflexion importante est à mener avec les habitants et riverains du quartier pour l'aménagement de ce site.
6. Extension des jardins familiaux (44 parcelles supplémentaires).
7. Aménagement de la rue des Frères Martel.
8. Réorganisation de la circulation et du stationnement dans la cité de La Vigne aux Roses.

**Y. HENRY** présente spécifiquement l'opération « cheminement doux et paysager entre le pôle enfance de La Vallée Verte et l'école du Pont-Boileau ». Une procédure d'appel d'offres a été lancée pour cette opération.

La commission d'appel d'offres a retenu :

- pour le lot 1, liaison piétons/cycles : promenade, l'entreprise ASA TP pour un montant HT de 73 781,50 €
- pour le lot 2, liaison piétons/cycles : passerelle, l'entreprise EMFA avec FREYSSINET pour un montant HT de 100 419,00 €

Le conseil est appelé à autoriser la signature des marchés correspondants.

Pour **M.N. MANDIN**, cette réalisation permettra de conduire les cyclistes à travers tout le quartier de La Vigne aux Roses, la Vallée Verte, depuis le bas des Jaulnières, la piste cyclable du département, en souhaitant que le tracé rejoigne un jour les boulevards en passant sous les ponts de l'Yon.

**R. MAIGNE** fait l'intervention suivante :

« Je me suis abstenu sur cette question lors de la commission d'appel d'offres du 17 mars dernier : le dossier général de La Vigne aux Roses manque de lisibilité, et particulièrement le secteur de la Lune. En effet, il conviendrait de disposer de l'ensemble du projet, tant en création, aménagement et avenir avec un échéancier et des prévisions financières, et non pas de travailler au coup par coup. Un découpage par lots ne peut bien se gérer en dehors d'un programme cohérent et connu.

J'ajouterai que je ne souhaite pas que l'on veuille m'expliquer à tout prix ce qui n'est pas explicable, mais je souhaite que l'on parle vrai.

En conclusion, je maintiens mon abstention. »

Pour **Monsieur le Maire**, ce projet, qui fait l'objet d'une concertation depuis au moins trois ans, est clair et cohérent et va revaloriser l'ensemble du quartier. Il reste une incertitude sur l'ouverture dans les deux sens de la rue des Frères Martel, et une réflexion à poursuivre sur l'aménagement du carrefour de la Lune, mais globalement il s'agit d'un projet de grande qualité qui va contribuer à désenclaver et à requalifier ce secteur.

**C. PERRET** propose que l'inauguration des différents sites (pôle enfance, Pont-Boileau...) et travaux (cheminement doux, passerelle...) ait lieu en même temps.

**QUESTION ADOPTEE PAR :**

**33 VOIX POUR**

**7 ABSTENTIONS du groupe La Roche au Cœur et apparentés**

### 37.Revalorisation de l'accès sud du quartier de La Vigne aux Roses – Construction d'un giratoire Antoine Tortat – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Michel NARIOO

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier de La Vigne aux Roses, la Ville propose la construction du giratoire Antoine Tortat, destiné à revaloriser l'accès sud du quartier. Pour la mise en œuvre de ces travaux, une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été réalisée. La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 24 février 2006, a retenu l'entreprise BRETHOMÉ pour un montant de 119 461,05 €HT.

Le conseil est appelé à autoriser la signature de ce marché.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

33 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS du groupe La Roche au Cœur et apparentés

### 38.Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales – Programme 2006 – Rue Molière (2<sup>ème</sup> tranche) – Rue de Verdun, rue de la Vergne, rue Raoul Ponchon, boulevard Pierre et Marie Curie – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Charles BOURGOIN

Afin de s'assurer de l'état de fonctionnement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, la Ville de La Roche-sur-Yon a réalisé une inspection caméra de ses réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales des rues Molière, de Verdun, de la Vergne et Raoul Ponchon, et boulevard Pierre et Marie Curie. Celle-ci a montré la nécessité d'engager des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et d'eaux pluviales ainsi qu'une reprise de la voirie dans ces rues.

Une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux a donc été lancée, comprenant 4 lots.

Le conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres le 24 février 2006 :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT €HT
1 – Rue Molière (tranche 2, entre la rue Pasteur et le bd Briand)	SACER	240 061,50
2 – Rue de Verdun	SYOTRA	483 864,00
3 – Rue de la Vergne et Raoul Ponchon (tronçon du bd A. Rouillé à la rue Lyautey)	VALOT TP	551 759,00
4 – Bd Pierre et Marie Curie (tronçon de la rue de Beauséjour à l'avenue De Lattre de Tassigny)	ASA TP / BRETHOME	TF* : 252 553,00 TC* : 37 415,00

\* TF : tranche ferme ; TC : tranche conditionnelle

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

### 39.Divers travaux sur le domaine public – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Joël SOULARD

Pour assurer divers travaux sur le domaine public entrant dans le cadre de la modernisation du patrimoine, la Ville a lancé une procédure d'appel d'offres sous forme de marchés à bons de commande. La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 24 février 2006, a retenu les entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MINI (TTC)	MAXI (TTC)
1 – Travaux de voirie et réseaux divers	BRETHOMÉ-SACER	250 000 €	non défini *
2 – Travaux d'assainissement	ASA TP	100 000 €	400 000 €
3 – Travaux de paysage et d'espaces publics	ISS	5 000 €	20 000 €

\* Le montant maximum du lot n° 1 reste non défini car les aléas météorologiques peuvent avoir des incidences fortes sur l'état des chaussées et par conséquent sur les travaux à réaliser.

Le conseil municipal est appelé à autoriser la signature de ces marchés pour une période d'un an, renouvelable trois fois.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**40. Déconstruction de bâtiments – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Afin de répondre aux demandes d'urbanisation de différentes zones, la ville a décidé de déconstruire plusieurs bâtiments. Pour la réalisation de ces travaux, la Ville a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert.

La commission d'appel d'offres réunie le 24 février 2006 a retenu les entreprises suivantes :

LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES	MONTANT €HT	MONTANT €TTC
1	Casse, rue de la Gîte Pilorge	GADAIS (Vieillevigne – 44)	7 936,97	9 492,62
2	Granges et maisons, à L'Annexe	MURAIL ETAP (Bois de Cené – 85)	24 170,00	28 907,32
3	Anciens locaux « FORMA PRO », rue Ampère	OCCAMAT (Noyant la Gravoyère - 49)	18 000,00	21 528,00
4	Anciens locaux « TRAIT D'UNION », impasse Lavoisier	GADAIS (Vieillevigne - 44)	19 474,09	23 291,01
5	Ancien marché au cadran, bd Sully	CDEC (Bain de Bretagne – 35)	TF 10 902,00 TC 28 433,00	TF 13 038,79 TC 34 005,87

Le conseil municipal est appelé à autoriser la signature de ces marchés.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**41. Construction du bâtiment relais n° 36 – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés**

*Rapporteur : Monique RODDE*

Lors de sa séance du 23 septembre 2004, une convention de mandat a été établie avec ORYON pour la construction du bâtiment relais n° 36, zone de Belle Place, pour la société Vendée Concept. Depuis, la société Vendée Concept a demandé à la Ville d'agrandir ce bâtiment. L'avant-projet définitif, approuvé par le conseil dans sa séance du 12 juillet 2005, prévoit donc la réalisation de 1 800 m<sup>2</sup> d'ateliers et 800 m<sup>2</sup> de bureaux.

Pour la réalisation de ces travaux, la SAEML ORYON a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert. La commission d'appel d'offres, réunie le 10 mars 2006, a retenu les entreprises suivantes :

LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	V.R.D.	BRETHOME 85-La Roche-sur-Yon	237 535.32	284 092.24
2	GROS ŒUVRE	TRAINEAU 85 – Aizenay	410 433.20	490 878.11
3	OSSATURE ET BARDAGE METALLIQUES	INFRACTUEUX		
4	COUVERTURE ETANCHEITE	AB2M 85-La Roche-sur-Yon	117 552.33	140 592.59
5	SERRURERIE	GAILLARD 85 – Les Essarts	26 757.00	32 001.37
6	MENUISERIES ALUMINIUM	GAILLARD 85 – Les Essarts	58 629.96	70 121.43
7	CLOISONS PREFABRIQUEES – MENUISERIE BOIS	SELLIER 85 – Saligny	91 153.36	109 019.42
8	PLAFONDS	PLAFA 49 – Cholet	17 108.64	20 461.93

9	REVETEMENTS SCELLES	Sté Nouvelle Océan Carrelage 85-St Gilles-Croix-de-Vie	26 960.14	32 244.33
10	PEINTURE	HEXA Peinture 85 – Mouilleron-Le-Captif	4 968.58	5 942.42
11	PLOMBERIE – SANITAIRE	M.G.M. 85 – Luçon	29 949.60	35 819.72
12	ELECTRICITE	SEPTELEC 85 – Treize Septiers	89 438.66	106 968.64
13	CHAUFFAGE – CLIMATISATION	A.J.S. CLIMATIC 85-La Chaize-Le-Vicomte	142 915.07	170 926.42
14	CLOTURES – ESPACES VERTS	PAJOT Espaces Verts 85-Ste Flaive-des-Loups	29 388.47	35 148.61

Le conseil municipal est donc appelé à autoriser le représentant du mandataire à signer ces marchés.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**42. Politique de la ville – 1<sup>er</sup> programme d'investissement du contrat de ville – Fonds de participation des habitants 2006**

*Rapporteur : Carmen BLAYOT*

**1<sup>er</sup> programme d'investissement :**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le 1<sup>er</sup> programme d'investissement de l'année 2006 du contrat de ville qui concerne l'opération « Revalorisation de l'accès sud du quartier de La Vigne aux Roses », ainsi que son plan de financement arrêté comme suit :

- coût de l'opération (HT) 140 373 €
- participation Etat 63 168 €
- participation Région 14 037 €
- participation Ville 63 168 €

**Attribution de subventions aux associations gestionnaires du Fonds de participation des habitants – Année 2006 :**

Le conseil municipal est invité à valider le montant des subventions accordées aux gestionnaires du Fonds de participation des habitants, calculé en fonction des actions soutenues au cours de l'année 2005, soit 42 399,78 €. Ces subventions sont versées par l'Etat dans le cadre du Fonds d'intervention à la Ville.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prend pas part au vote : D. HILLIER**

**43. Convention de partenariat, dans le cadre du Plan local pour l'insertion et l'emploi, entre la Ville et l'association Réussir le Plan Yonnais d'Insertion par l'Economique – Avenant n° 2**

*Rapporteur : Monique RODDE*

Le nouveau Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) a été signé le 20 décembre 2000 entre la Communauté de Communes du Pays Yonnais, la Commission Locale d'Insertion, le Conseil Général de la Vendée et l'État. Ce plan s'inscrit pour la période 2001 à 2005 dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes, qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison de situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi. Un avenant au protocole d'accord pour le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi 2001/2006 sur la Communauté de Communes du Pays Yonnais a été signé le 30 décembre 2005. Il concerne la valorisation des contreparties publiques de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Par délibération du 25 juin 2003, la Ville de La Roche-sur-Yon a signé une convention de partenariat avec l'Association « Réussir le Plan Yonnais d'Insertion par l'Economique » (Réussir le PLIE), qui permet de bénéficier de financements par l'intermédiaire du PLIE. Pour tenir compte de l'avenant au PLIE signé en décembre 2005, il convient d'harmoniser les termes de cette convention de partenariat par avenant. Cet avenant intégrera également des dispositions concernant les nouveaux contrats aidés et les conséquences sur les missions de référent de parcours insertion professionnelle.

**C. PERRET** précise que cette convention est importante puisque le Fonds Social Européen verse 512 000 € pour le PLIE, mais à condition qu'il y ait une contrepartie, et cette contrepartie est amenée par la Ville.

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**Ne prennent pas part au vote :**

**P. REGNAULT** en son nom et au titre du pouvoir donné par **J. AUXIETTE, M. RODDE, C. PERRET, P. YOU** en son nom et au titre du pouvoir donné par **Y. HELARY, P. CEREIJO, J. VARENNES**

#### **44. Contrat Temps Libres entre la Ville et la CAF – Avenant de prolongation pour l'année 2006**

*Rapporteur : Claude PERRET*

Le second Contrat Temps Libres, signé avec la CAF de la Vendée le 3 décembre 2003, couvrait la période 2003/2005. Il convient de signer un avenant de prolongation pour l'année 2006, prenant comme base de référence la reconduction des actions et projets contractualisés dans le schéma de développement de l'année 2005.

Le conseil est appelé à se prononcer sur cet avenant qui doit permettre :

- d'harmoniser les périodes du Contrat Temps Libres et du Contrat Enfance
- d'effectuer une évaluation prospective du Contrat Temps Libres afin d'établir les axes du prochain schéma de développement
- d'élaborer le projet éducatif local sur la partie consacrée à l'éducation, les temps libres et les familles.

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### **45. Répartition des enveloppes de quartier – Année 2006**

*Rapporteur : Yannick HENRY*

La Ville a reconduit pour l'année 2006 l'opération « Enveloppes de quartier » et a inscrit dans ce cadre au budget une dépense prévisionnelle de 365.490 euros à répartir entre 12 quartiers.

Les réunions préliminaires se sont tenues du 27 septembre au 26 octobre 2005 avec les habitants des quartiers. Les choix ont été arrêtés, après chiffrage par les services municipaux, au cours d'une deuxième série de réunions entre le 18 janvier et le 15 février 2006. L'ensemble de ces réunions a été suivi par environ 1 090 personnes.

Le conseil est appelé à approuver la liste des opérations de quartier qui a été transmise aux élus avec l'ordre du jour de la séance.

**Y. HENRY** précise les points suivants :

- Les Yonnais s'intéressent toujours à ce dispositif participatif puisque la fréquentation lors des réunions d'enveloppes de quartier est en augmentation de 50 %.
- L'enveloppe 2006 est de 365 000 €, mais certaines opérations de 2005 qui n'ont pas été réalisées ont été réinscrites sur le budget global (place Péchereau, boulevard d'Eylau...) pour un montant de 41 750 €.
- L'enveloppe rurale est aujourd'hui répartie sur trois quartiers (Les Robretières, Le Bourg et St André). Une proposition d'amélioration sera faite pour l'année prochaine.

**Y. HENRY** détaille ensuite pour chaque quartier le pourcentage de l'enveloppe affecté :

- à la part associative,
- aux espaces verts,
- à la voirie et à l'éclairage public.

Concernant le rôle des associations de quartier dans ce dispositif, **Y. HENRY** indique que le souhait de la Ville est de favoriser l'expression des habitants. Les associations de quartier ne doivent pas être les porte-parole des habitants lors de ces réunions d'enveloppes de quartier.

**R. REMAUD** s'interroge sur le fonctionnement actuel du dispositif concernant l'enveloppe rurale, et souhaite qu'une réflexion ait lieu pour proposer une évolution de ce dispositif.

**L. CAILLAUD** considère que les réfections de trottoirs, compte tenu du coût élevé de ce type de travaux, devraient être exclues du dispositif « enveloppes de quartier », afin que les habitants puisse choisir d'autres types de projet en lien avec les objectifs de cette opération.

Pour **Y. HENRY**, l'objectif des enveloppes de quartier est de faire en sorte que les habitants se prononcent sur une partie du budget d'investissement de la Ville. Si les habitants d'un quartier choisissent des réfections de trottoirs, la Ville n'a pas à s'y opposer. La Ville dispose de budgets sectoriels pour les réfections de trottoirs et pour les autres types de demandes. **Y. HENRY** cite l'exemple du quartier du Bourg, où le montant total des demandes de réfection de trottoirs a été chiffré cette année à 600 000 €. Compte tenu de l'importance de la demande, les habitants ont sagement décidé de ne pas retenir ce type de travaux dans le cadre de l'enveloppe de quartier. Pour autant, et au vu des demandes exprimées, la Ville se doit de mener rapidement une réflexion pour la prise en compte de cette situation.

Pour **Monsieur le Maire**, ce dispositif permet en premier lieu de régler directement un certain nombre de problèmes. Il permet en outre à la Ville d'analyser les priorités exprimées par la population, et d'adapter le cas échéant ses choix d'investissement.

Pour **G. BOURMAUD**, les demandes exprimées par les habitants sont effectivement significatives des besoins existants dans les différents quartiers, ce qui permet à la Ville d'alimenter les budgets sectoriels. Il rappelle par ailleurs que les opérations retenues par les habitants dans le cadre des enveloppes de quartier seront réalisées au cours de l'année.

**M. NARIOO** attire l'attention sur le coût élevé de l'effacement des réseaux, ce qui peut avoir des conséquences importantes sur les autres travaux de voirie liés à la circulation, à la sécurité et, depuis la loi de 2005 à l'accessibilité aux transports publics pour l'ensemble des personnes handicapées. Ce dernier point n'a encore pas été pris en compte dans le cadre des autorisations de programmes en matière de voirie. Des choix devront donc être effectués dans ce domaine.

**Monsieur le Maire** rappelle que la Ville a progressivement augmenté l'enveloppe de maintenance des bâtiments et espaces publics. En matière de voirie, un programme important a été lancé en centre ville. Concernant les effacements de réseaux, le programme, compte tenu des coûts importants, devra s'étaler sur plusieurs années.

**Monsieur le Maire** invite **Y. HENRY** et **M. NARIOO** à lui communiquer rapidement les propositions d'investissement, suite aux demandes exprimées lors des réunions d'enveloppes de quartier.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prend pas part au vote : D. HILLIER**

#### **46. Convention entre la Ville et le Département de la Vendée relative à la mise en œuvre de l'accompagnement social spécifique d'allocataires du RMI**

*Rapporteur : Claude PERRET*

La Ville de La Roche-sur-Yon intervient dans le cadre d'un accompagnement spécifique auprès des publics les plus en difficulté. Pour remplir cette mission financée par le Conseil Général, la Ville doit se doter de moyens humains, correspondant à un équivalent temps plein. Dans le cadre de la collaboration avec les services du Département, il est proposé au conseil d'approuver une convention avec le conseil général destinée à définir les conditions de mise en œuvre de l'accompagnement, sur le territoire de La ville, pour l'année 2006.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Monsieur le Maire** rappelle qu'avait été annoncée une baisse du nombre de bénéficiaires du RMI en Vendée, contrairement à la situation dans d'autres départements. Or, si l'on examine les chiffres sur l'année, il y a au contraire une augmentation en Vendée comme dans la plupart des départements français.

La précarité augmente et ceci peut aussi expliquer la réaction des Français en ce moment.

#### **47. Réhabilitation du cinéma de centre ville « Le Concorde » - Modification du programme – Approbation du plan de financement**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

Par délibérations du 25 mai 2005 et du 21 septembre 2005, le conseil municipal a approuvé successivement le programme et l'APD de l'opération de réhabilitation du cinéma de centre ville « Le Concorde ».

Un espace d'éducation à l'image est inclus dans l'opération de réhabilitation du cinéma. Il proposera un programme complet de sensibilisation et de formation aux pratiques de l'image, en direction notamment des jeunes publics et a vocation à être labellisé ECM (espace culture multimédia) par le ministère de la Culture. Les surfaces spécifiques consacrées à cet espace représentent 10,5 % des surfaces totales du projet de réhabilitation et donc du coût global de l'opération, soit 245 892 € HT.

Le rapport géotechnique effectué sur site fait apparaître la nécessité d'un système de fondation spécial.

Par ailleurs, l'étude acoustique recommande, compte tenu de la proximité du voisinage, de renforcer les performances d'isolation phonique.

Ces deux éléments nouveaux conduisent à ajuster l'enveloppe financière des travaux de 1 534 803 € HT à 1 692 760 € HT. Le nouveau coût total de l'opération s'élève donc à 2 341 825 € HT soit 2 800 823 € TTC.

La seule réhabilitation du cinéma (hors ECM) est estimée à 2 095 933 € HT.

Le nouveau plan de financement prévoit les subventions suivantes:

Centre National de la Cinématographie aide sélective (15 % du coût HT des travaux)	253 914 €
Région des Pays de la Loire (contrat territorial)	150 000 €
Région Pays de la Loire (ECM éducation à l'image) 40 % du coût de l'ECM	98 357 €
Conseil Général de la Vendée (plafonné)	75 000 €
<b>Total des subventions</b>	<b>577 271 €</b>

Le conseil est donc appelé à :

- approuver la modification du programme de réhabilitation et la nouvelle enveloppe financière des travaux ;
- confirmer l'intégration d'un espace d'éducation à l'image, ayant vocation à obtenir le label national Espace Culture Multimédia ;
- approuver le plan de financement intégrant les subventions mentionnées ci-dessus.

**G. BOURMAUD** précise les points suivants :

- Les éléments évoqués par l'opposition constituent un combat d'arrière-garde puisque le conseil municipal s'est déjà prononcé sur le programme, sur l'avant-projet définitif et que les travaux vont démarrer en début d'été 2006.
- Les objectifs de ce dossier sont bien plus larges qu'un simple « écran » pour le festival du cinéma.
- L'espace d'éducation à l'image sera contigu à un espace de convivialité (bar avec restauration) qui fonctionnera indépendamment du cinéma. La spatialisation de cet équipement, à 300 m de la place Napoléon, a donc été bien choisie.
- Concernant le plan de financement, la Ville peut de plus espérer, dans le cadre de la taxe additionnelle payée par les usagers, une somme globale sur 20 ans estimée à 567 000 euros ce qui, ajouté aux 577 000 euros de subventions détaillées précédemment, représenterait les 2/3 du coût des travaux.

Concernant la nécessité de mettre en place des fondations spécifiques compte tenu des problèmes de sols, **Monsieur le Maire** indique que le conseil général a été soumis aux mêmes contraintes pour la construction de l'imprimerie du Département.

**J.P. GALLOCHER**, concernant les questions 47, 48 et 49, fait l'intervention suivante :

« Avoir proposé un règlement amiable à la gérante de la Société "Un certain regard", est sans nul doute une solution de sagesse, car, contrairement à ce que laisse supposer le texte qui nous est proposé en appui de la délibération à prendre, la position de la Ville n'est pas si solide que cela, ni "sereine" comme il est écrit dans le compte-rendu d'un point presse du mois de novembre. C'est au contraire, pour nous, la juste réparation d'un préjudice lié à des promesses faites, et non tenues, par une municipalité qui n'hésitait pas à déclarer en 2004 que "La Roche n'avait pas vocation à gérer un cinéma"..

Donc sur cette proposition, nous nous abstenons, étant d'accord sur le principe, mais pour souligner tous les attermolements et les contradictions de ce dossier.

Il en sera, de même sur la question de la participation financière de la Ville dans le fonctionnement de l'EPCC.

A l'occasion du vote sur la proposition de création de cet Etablissement Public de Coopération Culturelle, lors de la séance du conseil municipal de décembre 2005, nous nous sommes abstenus, considérant que si nous n'étions pas opposés, par principe, à ce type de structure, limiter son champ d'intervention à la seule activité cinématographique nous paraissait "insuffisant, voire inintéressant, si la réflexion n'intégrait pas dès maintenant la possibilité d'y loger la plupart des activités culturelles de la ville".

Sur cette deuxième proposition, nous continuerons de nous abstenir.

Quant à la vraie question de fond qui consiste à vouloir redonner vie à un cinéma du centre ville, et pour cela décider de rénover les anciens bâtiments du Concorde, nous voterons résolument contre, car nous ne voyons dans ce choix qu'un seul argument positif : satisfaire la mémoire affective des Yonnais ? Certes, cela est sympathique, mais notoirement insuffisant, pour le justifier.

Je le dis tout net, ce projet est le plus mauvais qui soit dans la résolution du problème d'un cinéma de centre ville :

- Il est contestable au regard de ses coûts : 2.800.823 € TTC dont 1.692.757 € TTC pour la seule enveloppe des travaux, enveloppe que vous nous proposez ce soir d'augmenter de plus de 10 % pour pallier une certaine fragilité du site, ce qui ne serait peut-être pas nécessaire dans le cadre d'un projet moins ambitieux et, en tout cas, aurait pu sans doute être détecté avant, si une étude préalable sérieuse avait été faite ; et je ne savais pas effectivement que le Conseil Général avait connu ces mêmes problèmes dont vous aviez connaissance. Je pense qu'on aurait pu faire une meilleure prévision.
- Il est contestable par son ampleur, car là où les Yonnais demandent un cinéma au centre ville, vous leur proposez 3 salles de 200 places, plus ce que vous appelez "un espace d'éducation à l'image" qui nous a tout l'air d'être une super-médiathèque qui viendra doubler et fragiliser le fonctionnement des structures actuellement en place. Les Yonnais n'en demandaient sans doute pas tant, d'autant que, comme d'habitude, aucune estimation ne nous est fournie sur les coûts de fonctionnement qu'engendrera une structure de cette importance.
- Il est contestable de par la localisation retenue. Nous l'avons maintes fois affirmé : l'animation du centre ville serait renforcée par l'implantation d'un complexe cinématographique de taille raisonnable autour de la place Napoléon. Et je ne parle pas de l'absence de parking dans la solution retenue, qui diminuera certainement le taux de fréquentation.
- Il est contestable car, contrairement à ce que vous déclarez, ce projet ne sera pas complémentaire de CINEVILLE, mais, bien au contraire, concurrent à part entière. Il est utopique, en effet, d'écrire que l'objectif de la Ville, - je cite - : "est aujourd'hui de faire coexister deux établissements dans un esprit de complémentarité." En l'espèce, ce n'est pas "l'esprit" que je conteste, mais bien la matière : vous savez bien qu'actuellement plus de 65 % des productions cinématographiques bénéficient du label "Art et Essai". Croyez-vous que la SOREDIC, qui se plaint déjà de ne pas avoir réalisé ses prévisions malgré un bon taux de fréquentation, va laisser s'installer sans réagir cette concurrence ? Et cette réaction, bien normale, sera celle d'un professionnel, compétent, disposant d'un réseau et de circuits de distribution dédiés au cinéma, alors que la Ville n'aura que sa bonne volonté d'amateur pour maintenir à flot son outil propre, quelles que soit les qualités personnelles des personnes responsables.

Je le confirme, nous voterons contre ce projet qui n'est ni adapté aux besoins, ni à la réalité du marché local, et dont le montant de l'investissement et des charges de fonctionnement le condamne à être en permanence structurellement déficitaire. »

**G. BOURMAUD** apporte les réponses suivantes :

- Le groupe d'opposition La Roche au Cœur avait, il y a quelques temps, proposé d'installer le cinéma de centre ville à la place de l'Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique, ce qui supposait de reconstruire cet établissement dans un autre lieu. Cette proposition ne semblait pas cohérente.
- Le cinéma disposera de 400 places sur 3 salles et non de 600 places comme l'indique M. GALLOCHER.
- Concernant le fonctionnement de cet établissement, le dossier suivant (participation financière de la Ville à l'EPCC) apportera des précisions.
- La complémentarité entre les deux cinémas reste un objectif. L'essentiel n'est pas le label « Art et Essai » en tant que tel, mais la qualité des films et les conditions dans lesquelles ils sont diffusés.

**QUESTION ADOPTEE PAR :**

**33 VOIX POUR**

**7 VOIX CONTRE** du groupe La Roche au Cœur et apparentés

#### **48. Etablissement Public de Coopération Cinématographique Yonnais – Participation financière de la Ville**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

Par délibération du 14 décembre 2005, le conseil municipal a décidé de la création de l'Etablissement Public de Coopération Cinématographique Yonnais entre les villes de la Roche-sur-Yon, d'Aubigny et les Clouzeaux.

Il a également adopté les statuts de cet établissement public et décidé de prévoir la participation financière de la Ville au budget primitif 2006. Conformément aux textes en vigueur, l'EPCC cinématographique Yonnais a été créé par un arrêté du Préfet de la Vendée en date du 16 janvier 2006.

Afin de développer un projet culturel coordonné en faveur du cinéma en lien avec les acteurs institutionnels, professionnels, associatifs et éducatifs intégrant tout particulièrement une démarche d'animation événementielle avec l'organisation et la mise en œuvre du festival de cinéma « En route vers le monde », il est proposé au conseil municipal :

- de fixer la participation financière de la Ville au fonctionnement de l'EPCC cinématographique yonnais à 350.000 € pour l'année 2006
- de mettre à disposition de l'EPCC cinématographique yonnais jusqu'à la fin du mois de juin 2007, deux bureaux équipés de mobilier, de 2 postes informatiques et de lignes téléphoniques dont les abonnements et les consommations feront l'objet d'une facturation par la Ville à l'EPCC. De même, les frais d'affranchissement lui seront facturés.

**G. BOURMAUD** s'interroge sur les positions contradictoires du groupe La Roche au Cœur qui, pour le dossier du cinéma, reproche à la Ville d'intervenir (alors que cette intervention est liée aux carences du secteur privé), mais par contre demande à la Ville d'investir dans le domaine de la petite enfance (alors que la Ville dispose déjà des structures nécessaires et que les assistantes maternelles sont plutôt en sous-emploi).

Concernant l'attribution d'une participation financière de 350 000 euros à l'EPCC, **G. BOURMAUD** rappelle que la subvention jusqu'alors attribuée à l'Association de gestion du centre culturel Le Manège pour le festival du cinéma était de 275 000 euros. De même, une subvention de 6 000 euros était attribuée pour l'opération « Une année au ciné ». Le montant supplémentaire attribué à l'EPCC est donc de 70 000 euros afin de lui permettre de mener une véritable politique culturelle, de sensibilisation, d'apprentissage, autour du cinéma.

**L. CAILLAUD** tient à préciser les raisons de l'opposition du groupe La Roche au Cœur à l'intervention du secteur public dans ce dossier. Il rappelle que le cinéma L'image diffusait 80 % de films Art et Essai. Cette programmation était correcte et ne posait pas de problème. Or, la Ville, en portant un jugement subjectif, a mis la pression sur cette société privée, ce qui a abouti à sa cessation d'activité. Il reproche donc au secteur public d'être intervenu alors que le secteur privé assurait tout à fait normalement la gestion de cette activité. Les sommes importantes que la Ville va investir pour le cinéma auraient pu être affectées à d'autres opérations, comme le musée par exemple.

**QUESTION ADOPTEE PAR :**

**33 VOIX POUR**

**7 ABSTENTIONS** du groupe La Roche au Cœur et apparentés

#### **49. Transaction entre la Ville de La Roche-sur-Yon, Mlle Kristel PIAT et la société « Un certain regard »**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

Suite à la décision de la Ville, courant 2005, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation du cinéma Le Concorde, et de créer un Etablissement Public de Coopération Culturelle pour la gestion du cinéma, la société « Un certain regard », arguant de pré-projets de conventions ou de pré-accords de continuité de leur activité dans les locaux réhabilités du Concorde, a saisi un cabinet d'avocats et manifesté son intention d'agir en justice pour faire reconnaître son préjudice.

Afin de prévenir ce contentieux, il est proposé au conseil de conclure une transaction au sens de l'article 2044 du Code Civil qui porterait sur le rachat du matériel acquis par la société « Un certain

regard » début 2005 pour un montant de 75.608 euros TTC et sur le versement d'une indemnité de 9.000 euros à Mlle Kristel PIAT et de 50.000 euros à la société « Un certain regard ».

Pour **G. BOURMAUD**, et même si le risque pour la Ville de perdre ce contentieux était peu important dans la mesure où la Ville, contrairement à ce qui était invoqué, a fait en sorte de faciliter l'activité de cette société privée, il a paru préférable d'en finir avec cette polémique en concluant cet accord.

**Monsieur le Maire** précise les points suivants :

- Il s'agit d'un bon compromis qui permet de dénouer ce dossier.
- Il y avait carence du secteur privé avant l'arrivée de la famille PIAT. On peut également considérer qu'il y a eu aussi carence de fait du secteur privé lorsqu'un important partenaire de la famille PIAT s'est retiré.
- Il y a une certaine contradiction dans les propos de l'opposition, entre le souhait de voir un cinéma place Napoléon et la volonté de ne pas concurrencer la SOREDIC.
- Les grandes salles (multiplexes...) connaîtront probablement dans l'avenir quelques difficultés, comme on peut déjà le constater en Italie.
- Le cinéma de centre ville, d'Art et Essai, de recherche, peut par contre jouer un rôle nouveau d'éducation à l'image (pour les scolaires...) et conquérir de nouveaux publics, sans faire de concurrence aux multiplexes.

**QUESTION ADOPTEE PAR :**

**33 VOIX POUR**

**7 ABSTENTIONS** du groupe La Roche au Cœur et apparentés

## **50. Aide à la création – Attribution de subventions**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

La Ville a mis en place en 1999 un dispositif d'aide à la création artistique sous forme d'une aide financière. L'objectif initial était de soutenir la création professionnelle dans le domaine du théâtre. En 2002, le champ d'attribution a été élargi aux créations en musique et en danse. Une commission composée d'élus, de techniciens et d'experts chargés d'examiner les dossiers et d'auditionner les porteurs de projets s'est réunie le 17 février 2006.

Les principales modalités d'éligibilité sont :

- une création professionnelle,
- une création effective à La Roche-sur-Yon dans un délai de 12 mois après la signature d'une convention.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil de verser les aides suivantes :

- 4 000 euros à la création « Chambre avec gisant » par la compagnie Grizzli Philibert Tambour
- 4 000 euros à la création « Délires aquatico plastiques » par la compagnie Croche
- 2 500 euros à la création « Je... d'eau » par la compagnie du Théâtre de la Gouttière
- 5 000 euros à la création « Bleu accords » par l'association Break dance yonnaise Compagnie S'Poart
- 2 500 euros à la création « Hai-Zara l'art d'échanger » par l'association Nomades
- 8 000 euros à la création « Richard III » par la compagnie Le menteur volontaire
- 3 000 euros à la création « L'échange » par la compagnie L'incessant Sillon

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **51. Accueil de l'exposition « Ecritures (extra)ordinaires » proposée par la maison de la culture de Loire Atlantique**

*Rapporteur : Françoise BERNIER*

La Ville souhaite, dans le cadre de son projet culturel développer des actions en direction de tous les publics, des publics défavorisés et des publics scolaires, ce que propose l'Exposition Ecriture(s) Extraordinaire(s) par des médiations, des animations et une exposition.

Cette exposition se réalisera en partenariat avec l'association de gestion du centre culturel Le Manège et l'Université de Nantes. Elle aura lieu du 10 avril au 27 mai 2006, aux Nouvelles Galeries à la Roche-sur-Yon.

La participation aux frais d'exposition réclamée par le producteur, La Maison de La Culture de Loire-Atlantique, s'élève à 8372 euros TTC. Ce coût sera réparti entre les trois partenaires, ce qui représente pour :

- la Ville 2 186 €
- l'Association de gestion du centre culturel Le Manège 2 186 €
- l'Université de Nantes 4 000 €

Par ailleurs, le financement des frais générés par l'organisation de cette exposition (transport, communication, vernissage...) se répartit comme suit :

- Ville 2 459,06 €
- Association de gestion du centre culturel Le Manège 2 400 €

Le conseil est appelé à approuver l'organisation de cette exposition et à autoriser la signature d'une convention entre les différents partenaires.

#### QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### 52. Restauration du chemin de croix de l'église Saint Louis – Demande de subventions

*Rapporteur : Françoise GRIVEL*

Dans sa séance du 29 juin 2005, le conseil municipal a approuvé la mise en place d'un programme de restauration du chemin de croix de l'église Saint Louis. A l'issue d'une procédure adaptée en application de l'article 30 du code des marchés publics, un marché portant sur la restauration de 13 stations a été attribué à Patrick BUTI. La réalisation de ces travaux se fera sur plusieurs exercices.

Pour l'année 2006, il est proposé de restaurer 3 tableaux (huiles sur toiles et leurs cadres) accrochés sur le bas coté nord. Le conseil est appelé à solliciter des subventions auprès des différents partenaires.

#### QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### 53. Adhésion de la Ville à la Société française d'histoire napoléonienne

*Rapporteur : Françoise GRIVEL*

Le Souvenir Napoléonien (Société française d'histoire napoléonienne) est une association fondée en 1937, dont le but est d'étudier et diffuser l'histoire des deux Empires, du Directoire et du Consulat. Elle publie également une revue bimestrielle.

Il est proposé au conseil d'approuver l'adhésion de la Ville à cette association, pour un coût annuel de 45 € afin de faciliter le travail des services municipaux relatifs à la mise en réseau des chercheurs, des associations et des institutions concernées par l'histoire napoléonienne.

**Monsieur le Maire**, concernant l'histoire napoléonienne, évoque l'ouvrage réalisé par Henri BRUNETIERE sur la ville de La Roche-sur-Yon pour la période 1804 à 1870. Il s'agit d'un livre important, notamment dans le cadre de la réflexion sur l'évolution de la ville pour les 15 prochaines années. Un exemplaire de cet ouvrage est remis à chaque élu.

Ce travail effectué par M. BRUNETIERE sera probablement prolongé pour la période 1870-2006.

#### QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### 54. Groupe scolaire Les Pyramides – Extension et réhabilitation des locaux – Approbation de l'avant-projet définitif (APD) – Avenants aux contrats de maîtrise d'œuvre

*Rapporteur : Patricia CEREJO*

Par délibération du 9 novembre 2005, le conseil municipal a approuvé la mission Diagnostic/Esquisse de l'opération d'extension du groupe scolaire public les Pyramides.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée à l'équipe suivante :

- Lot n° 1 : DIA/ESQ (tranche ferme ) et mission de base + EXE (tranche conditionnelle)
- |                             |  |
|-----------------------------|--|
| ▪ Architecte mandataire     | Durant Ménard Thibault ( la Roche sur Yon) |
| ▪ Bureau d'études fluides   | FIB (La Roche sur Yon)                     |
| ▪ Bureau d'étude structures | IDES (La Roche sur Yon)                    |
| ▪ Economiste                | Cabinet Barré (La Roche sur Yon)           |
| ▪ Acousticien               | SerdB (St Sébastien sur Loire)             |
- Lot n° 2 : OPC MCB (Les Sables D'Olonnes)

Le projet au stade APD prévoit :

- une extension de 306 m<sup>2</sup> pour l'école élémentaire,
- une extension de 112 m<sup>2</sup> pour le restaurant,
- l'amélioration de la fonctionnalité de la cuisine,
- une extension de 226 m<sup>2</sup> pour l'école maternelle,
- la mise aux normes incendie de l'ensemble des locaux.

L'estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux fixée au programme était de 1.365.000 € HT (délibération du 25 mai 2005), l'estimation provisoire du coût prévisionnel au stade DIA ESQ était de 1.630.000 € HT (délibération du 9 novembre 2005).

L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux établie par le maître d'œuvre au stade des études APD est désormais de 1.828.000 € HT.

A la suite de la délibération du 9 novembre 2005, un avenant n° 1 a été conclu, qui :

- pour le lot 1, mission de base + EXE, portait le montant de la rémunération de 180.180 € HT à 205.255 € HT ;
- pour le lot 2, OPC portait le montant de la rémunération de 16.270 € HT à 18.534,78 € HT.

Pour tenir compte du coût fixé au stade de l'APD, et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, un avenant n° 2 pour chacun des lots est nécessaire pour rendre la rémunération définitive :

- lot 1, mission de base + EXE, la rémunération est portée de 205.255 € HT à 211.000 € HT ;
- lot 2, OPC, la rémunération est portée de 18.534,78 € HT à 18.700 € HT.

Le conseil municipal est appelé à :

- approuver les études d'Avant Projet Définitif (APD) ainsi que l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux présentées par l'équipe de maîtrise d'œuvre
- autoriser la signature de la demande de permis de construire et des avenants aux contrats de maîtrise d'œuvre.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **55. Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement versée aux instituteurs au titre de l'année 2005**

*Rapporteur : Patricia CEREJO*

Il est proposé de retenir pour l'indemnité représentative de logement versée aux instituteurs au titre de l'année 2005, une augmentation de 4 %, ce qui porte le montant de cette indemnité à 2.017 euros.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **56. Bourses « Ulysse » et « Découverte Europe » – Dispositif pour l'année 2006**

*Rapporteur : Danièle HILLIER*

Dans le cadre de son action internationale, la Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place deux dispositifs financiers d'aide à la réalisation de projets de jeunes à l'étranger :

- la bourse « Ulysse » (créée en 2002) : projets réalisés dans le monde entier ;
- la bourse « Découverte Europe » (créée en 2004) : projets réalisés dans au moins deux pays d'Europe hors de la France et membres ou non de l'Union Européenne.

Les bourses sont attribuées individuellement à des jeunes de 16 à 30 ans. Ces jeunes doivent résider à La Roche-sur-Yon ou en Pays Yonnais de manière permanente ou dans le cadre de leurs études. Pour bénéficier des bourses, ils doivent monter des projets de découverte culturelle ou de solidarité internationale hors des cadres scolaires et institutionnels. Ces projets leur permettent de partir, en Europe ou dans le monde entier, en petits groupes autonomes (de 3 à 7 personnes maximum).

L'objectif de ces deux dispositifs financiers est d'aider à la mobilité internationale des jeunes en Europe et dans le reste du monde. Les deux bourses, de par leur objet, permettent l'émergence d'une citoyenneté européenne et internationale chez les jeunes Yonnais, en même temps qu'elles favorisent leur insertion sociale dans le monde.

Une restitution publique est obligatoire au retour des jeunes et contribue à l'animation urbaine de La Roche-sur-Yon et à l'éducation au développement des citoyens.

Le conseil est donc appelé à approuver ces dispositifs et à fixer l'enveloppe financière qui y sera consacrée en 2006, à savoir 11.000 euros.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **57. Mission de suivi à Tambacounda dans le cadre de la coopération décentralisée – Prise en charge des frais**

*Rapporteur : Fabrice ORDONNEAU*

Dans le cadre de la coopération franco-sénégalaise, une mission de suivi des projets de coopération en cours avec la commune de Tambacounda s'est rendue du 21 au 27 février 2006 au Sénégal. La délégation yonnaise était constituée par Mme Danièle HILLIER, adjointe au maire déléguée à la citoyenneté et à l'action internationale, M. Fabrice ORDONNEAU, conseiller municipal délégué aux relations internationales, et Mlle Hélène CREPEAU, chargée de mission aux relations internationales. Lors de cette mission, la délégation a procédé à différentes visites de terrain relatives aux projets en cours : le système de collecte des déchets, le centre informatique communal, l'Espace Service Métiers (formation des artisans), le dispensaire de santé La Roche-sur-Yon du quartier Pont. Ces visites avaient pour objet de constater et d'évaluer in situ les résultats des projets de coopération soutenus par la Ville de La Roche-sur-Yon et de définir les suites à donner. La délégation de La Roche-sur-Yon a également présenté un bilan de ses actions de coopération avec Tambacounda à l'Ambassade de France à Dakar.

Le conseil municipal est appelé à prendre acte du bilan de ce déplacement et accepter la prise en charge des dépenses induites, à savoir 2.550 euros.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **58. Echanges internationaux – Attribution de subventions exceptionnelles au Collège Haxo et au Lycée Kastler**

*Rapporteur : Danièle HILLIER*

Dans le cadre de la politique de soutien aux échanges scolaires et pédagogiques entre établissements yonnais et établissements des villes partenaires de La Roche-sur-Yon, il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention aux établissements scolaires suivants :

- Collège Haxo pour un déplacement d'élèves scolarisés en classe d'allemand de 4ème et 3ème se rendant à Gummersbach, Allemagne : 500 €
- Lycée Kastler pour un échange avec des lycéens de Coleraine, Irlande du Nord : 400 €

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **59. Mise à disposition et maintenance de 3 panneaux vidéos d'information municipale avec exploitation publicitaire sur le territoire de La Roche-sur-Yon – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché**

*Rapporteur : Yolande BURNELEAU*

La Ville souhaite se doter de dispositifs d'information électronique et a choisi 3 emplacements pour accueillir des panneaux vidéos à vocation d'information municipale, d'un format maximum de 12 m<sup>2</sup>. Une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée. La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 17 mars 2006, a retenu la société COCKTAIL REGIE.

Le conseil est appelé à autoriser la signature du marché correspondant pour une durée de 8 ans.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **60. Convention d'objectifs et de moyens entre l'association pour la promotion et la gestion du canal local Canal 15 et la Ville – Avenant n° 2**

*Rapporteur : Yolande BURNELEAU*

Il est proposé de conclure un avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens entre l'Association pour la promotion et la gestion du canal local Canal 15 et la Ville.

Cet avenant porte sur les points suivants :

- fin de la mise à disposition d'un agent municipal auprès de cette association au 1<sup>er</sup> avril 2006 ;
- modification de la subvention de fonctionnement qui passe de 205.800 € à 241.800 en 2006 puis à 247.800 à partir de 2007 ;
- attribution d'une subvention exceptionnelle de 46.000€ en 2006, soit :
  - 36.000 € relatifs au non versement de soutien d'UPC à la télévision locale,
  - 10.000 € pour assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'obtention d'une fréquence hertzienne.

**Monsieur le Maire** souhaite remercier tous ceux qui ont apporté leur soutien à CANAL 15 pour l'attribution d'une fréquence hertzienne, y compris les membres de l'opposition. Il se félicite que la droite républicaine, c'est-à-dire à l'exception de l'extrême droite, ait appuyé ce projet de télévision hertzienne pour CANAL 15. Il s'agit là d'un dossier important pour la Ville et pour le pluralisme de l'information.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Ne prennent pas part au vote :**

**Y. BURNELEAU, F. BERNIER, P. YOU** au titre du pouvoir donné par **Y. HELARY, L. CAILLAUD**

## **61. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Désignation des représentants des conseils de quartier**

*Rapporteur : Danièle HILLIER*

La CCSPL a été créée à La Roche-sur-Yon par délibération du conseil en date du 2 octobre 1996. Son règlement intérieur actuel et sa composition ont été approuvés par délibérations du 10 décembre 2002 et du 23 septembre 2004.

Il est proposé au conseil de désigner 20 représentants titulaires (et 16 représentants suppléants) au sein des sous-commissions qui la composent, à savoir :

- Eau-Assainissement
- Transports collectifs urbains
- Nouvelles technologies
- Délégations diverses

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **62. Aménagement d'un espace famille dans les anciennes écuries des Oudairies – Approbation du programme**

*Rapporteur : Danièle HILLIER*

L'objectif du projet est d'offrir aux familles yonnaises un lieu de convivialité et de rencontres adapté et équipé pour la réalisation de fêtes de famille (mariages, baptêmes et autres), de créer un lieu adapté et aménagé pour l'organisation de conférences, séminaires, réceptions etc.

Il s'agira d'aménager 3 salles associées à un office et des locaux techniques.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimée à 2 000 000 euros TTC.

Le conseil est appelé à :

- approuver le programme des travaux ;
- lancer la procédure de consultation pour le choix du maître d'œuvre conformément aux articles 28.I.II et 74.II. 1<sup>er</sup> alinéa du code des marchés publics ;
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différents partenaires.

**D. HILLIER** précise les points suivants :

Une procédure d'appel à candidatures pour une équipe de maîtrise d'œuvre a été lancée le 17 mars. Cette procédure se poursuivra par la transmission aux candidats du programme de cette opération, après approbation du conseil municipal.

La Ville est propriétaire des bâtiments concernés et du foncier alentour (parc urbain, parkings...). Ce site est propice aux rassemblements familiaux et amicaux qui pourront être accueillis au rez-de-chaussée de ce bâtiment. L'étage sera rénové dans un second temps en vue de permettre l'accueil à terme de réunions, conférences, séminaires... L'aménagement d'une cuisine permettra d'accueillir dans de bonnes conditions l'activité des traiteurs.

Il existe actuellement une forte demande de la part des habitants de La Roche-sur-Yon pour trouver des lieux correspondant à des rassemblements de cette nature. Les équipements actuels (salle des fêtes du Bourg, centre d'expositions des Oudairies, maisons de quartier...) ne sont pas adaptés pour ce type de manifestations. La Ville ne fait donc que répondre à la demande forte des Yonnais, en proposant un site de qualité dans un environnement adapté.

**P. YOU** s'interroge sur la dénomination de cet équipement (Espace Famille) qui semble limitatif vis-à-vis de l'activité future (conférences, séminaires).

**G. BOURMAUD** précise que la commission n° 4 avait émis la même remarque.

Pour **Monsieur le Maire**, l'objectif est de faire en sorte que cet équipement soit utilisé prioritairement pour les fêtes de famille durant le week-end, les autres types de manifestations (conférences...) pouvant se dérouler en semaine. Il conviendra effectivement de faire preuve d'imagination pour trouver une dénomination appropriée.

**L. CAILLAUD** regrette l'absence de réflexion globale sur l'ensemble du site, et notamment sur l'utilisation du château. Il confirme que la rénovation des écuries des Oudairies ne constitue pas, pour son groupe, une priorité.

**Monsieur le Maire** indique que la Ville a mené une réflexion globale sur ce patrimoine.

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**

**33 VOIX POUR**

**7 VOIX CONTRE** du groupe **La Roche au Cœur et apparentés**

### **63. Schéma local d'animation – 1<sup>er</sup> programme d'actions 2006**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

Comme chaque année, il est proposé d'attribuer des subventions aux associations qui inscrivent leurs projets dans le cadre du Schéma Local d'Animation, dont la vocation est de :

- donner un sens et une logique aux actions d'animation urbaine,
- favoriser la mise en place d'actions nouvelles,
- soutenir les initiatives associatives et assurer la cohérence générale du schéma (calendrier, modalités d'éligibilité).

Quatre projets peuvent ainsi être soutenus au titre du Schéma Local d'Animation au titre de cette première affectation pour l'année 2006 :

- 2 000 € au FCY Rugby pour le 20<sup>ème</sup> anniversaire du Challenge Jean Roy, prévu les 26 et 27 mai 2006,
- 3 000 € au BMX Club pour l'organisation de la coupe de France BMX (Masters), prévue les 6 et 7 mai 2006,
- 3 000 € au club des Sports de Glace de La Roche-sur-Yon pour les championnats de France Novices et Avenirs de patinage artistique, organisés du 3 au 5 mars 2006 à la patinoire Arago,
- 1 500 € à l'association New School pour une animation Skate Board – Roller, place Napoléon, le 22 avril 2006.

**G. BOURMAUD** rappelle que, de 1999 à 2005, le Schéma Local d'Animation a permis de soutenir 90 manifestations. Il a été décidé du caractère biennal de certaines manifestations (ex : Fête contre le racisme).

**Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (cf annexe)**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.**

**Le Maire**

**Pierre REGNAULT**